

JOURNEE D'ETUDE AU SERVICE DE MAT-EO – 3 avril 2025

De l'école obligatoire au gymnase en quatre ans : à la découverte du modèle 10/11+4

ACTES DE LA JOURNEE D'ETUDE

Introduction - Comité de projet MAT-EO

- Pourquoi cette Journée d'étude ?
- Quels éléments principaux retenir ?
- Quels enjeux et points de vigilance pour MAT-EO ?

Rapport final - Olivier Maradan

Organisation

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Comité de projet MAT-EO

- Pierre-Etienne Gschwind, chef de projet DGEO
- Christian Henchoz, chef de projet DGEP
- François Modoux, coordinateur MAT-EO
- Nathalie Araujo-Breguet, secrétaire de direction MAT-EO

Conférence et modération

- Olivier Maradan, consultant, *faits éducatifs*

Pourquoi cette Journée d'étude ?

Conséquence de la révision nationale des textes réglementaires de la maturité gymnasiale, le Canton de Vaud doit prolonger d'une année la durée de la formation conduisant au certificat de maturité. Il s'agit de garantir la pérennité de la reconnaissance nationale du titre vaudois, sésame pour un accès sans examen préalable à toutes les universités suisses – à l'exception des facultés de médecine. Au plus tard à partir de 2034, le cursus vaudois durera donc quatre ans au lieu de trois ans jusqu'à présent. Ce nouveau standard ([art.7, al.1, RRM/ORM 2024](#)) doit contribuer à améliorer la formation et l'aptitude aux études, et renforcer la comparabilité des certificats de maturité décernés en Suisse. Ainsi en ont décidé, en 2023, le [Conseil fédéral](#) et les 26 cantons réunis sous l'égide de la [Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique](#) (CDIP).

[Première décision](#) annoncée par le Conseil d'Etat, Vaud veut offrir la possibilité nouvelle d'entrer en Ecole de maturité à la fin de la 10^e année, tout en maintenant l'entrée dans le cursus à la fin de la 11^e. Ce modèle mixte, bien installé en Suisse alémanique mais moins connu en Suisse romande, constitue le cadre de travail pour forger le nouveau cursus de la maturité gymnasiale vaudoise. Il permet de prendre en compte les différents rythmes des élèves. Il a aussi l'avantage de ne pas imposer une année supplémentaire de formation à toutes celles et tous ceux qui visent la maturité gymnasiale pour entrer ensuite à l'université.

Alors que tout est à construire, le Département vaudois de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a souhaité apprendre de l'expérience des cantons déployant déjà ce modèle mixte. Il a donc dédié une Journée d'étude aux enjeux de la charnière entre l'école obligatoire et la formation gymnasiale. Organisé dans le cadre du chantier MAT-EO qui prépare le terrain pour la nouvelle maturité vaudoise en quatre ans, ce colloque s'est tenu le 3 avril 2025 à la HEP de Lausanne. Une centaine d'invités (administration, directions d'établissements obligatoires et postobligatoires, partenaires du DEF) y ont participé. Quatre cantons ont accepté d'y partager leurs expériences : Zurich, Berne, Thurgovie et le Valais. Ce fut aussi l'occasion de synthétiser quelques résultats d'une enquête menée par le DEF, en collaboration avec [l'agence ZEM-CES](#), auprès de neuf cantons pratiquant le modèle mixte 10/11+4.

Consultant dans le domaine de la formation et de l'organisation institutionnelle, et fin connaisseur des systèmes scolaires cantonaux, Olivier Maradan a animé trois tables rondes autour des pratiques et enjeux du modèle mixte tel que déployé dans les cantons témoins. En introduction, il a présenté un portrait national contrasté de la transition de la scolarité obligatoire vers les formations certifiantes du Secondaire II. Pour les cantons concernés, tous romands, l'harmonisation nationale de la durée du gymnase à « quatre ans au moins » est la disposition la plus impactante de la révision de la maturité gymnasiale, tant pour les élèves que pour le corps enseignant et l'Etat. Cette mesure centralisatrice a toutefois une contrepartie : la latitude laissée aux cantons pour organiser la fin de la scolarité obligatoire et réguler l'accès aux formations gymnasiales.

La variété des modèles scolaires en amont du gymnase atteste que la souveraineté des cantons est bien vivante à l'intérieur des dispositions du Concordat HarmoS. Le degré Secondaire I, soit les années 9 à 11 de la scolarité obligatoire, est le terrain où s'exprime leur plus grande marge de manœuvre. Trois principaux enjeux sont identifiés : l'existence ou non de filières regroupant les élèves pour des enseignements à exigences étendues ou de base ; l'âge de l'orientation vers

ces filières ; les modalités et les critères de la sélection à l'entrée du gymnase. L'Ecole de maturité dure en général quatre ans, mais cinq en Valais et même six dans quelques cantons alémaniques qui conservent leur traditionnel « gymnase long » (Langzeitgymnasium) débutant immédiatement à la fin du degré primaire, après la 8^e. La combinaison des stratégies cantonales et des choix individuels, sinon parentaux, débouche sur des [écarts importants entre les taux cantonaux de maturité gymnasiale](#), allant du taux de 14% à Schaffhouse au taux de 34% à Genève.

La Journée d'étude au service de MAT-EO poursuivait trois objectifs : s'informer sur les pratiques des autres cantons ; discuter les enjeux du modèle 10/11+4 ; et nourrir les réflexions en vue de son déploiement vaudois. Le présent document constitue les Actes de la Journée. Sa partie principale est le rapport final confié à Olivier Maradan. Il dresse une synthèse illustrée de son exposé concernant quelques ingrédients du contexte national de la charnière entre l'école obligatoire et les formations gymnasiales ou professionnelles. Il présente ensuite en quelques tableaux divers éléments comparatifs issus de l'enquête vaudoise menée par questionnaire auprès de neuf cantons. Enfin il résume les nombreuses informations et les commentaires livrés par les divers intervenants délégués par les quatre cantons témoins dans les tables rondes.

L'ensemble illustre la problématique et les pratiques. Pour le projet MAT-EO, ce Rapport final constitue un document de référence sur le modèle 10/11+4 tel que déployé en Suisse. Si le modèle mixte est le cadre vaudois fixé pour concrétiser la maturité gymnasiale en quatre ans, la Journée d'étude a mis en exergue divers chemins possibles pour y tracer l'avenir de l'école vaudoise.

Mai 2025, Comité de projet MAT-EO / DEF

Quels éléments principaux retenir ?

Contexte de la transition Scolarité obligatoire / Ecole de maturité

- En Suisse coexistent trois modèles de transition vers l'Ecole de maturité. Une majorité de cantons déploient le modèle mixte 10/11+4 (ou +5). Ce modèle est organisé comme offre unique dans six cantons. Dans dix autres cantons, il est proposé comme alternative à un Langzeitgymnasium (8+6) ; dans ce cas, les élèves ont le choix entre un gymnase long de six ans après le degré primaire, ou un gymnase court de quatre ans qu'ils rejoignent à la fin de la 10^e ou de la 11^e. Enfin, dans six cantons, le modèle est un gymnase de quatre ans après onze années de scolarité obligatoire (11+4).
- Les modalités de la transition vers les études gymnasiales sont de compétence cantonale. En Suisse alémanique, les communes ont toutefois souvent une grande marge de manœuvre quant à l'organisation du cycle 3 (9H à 11H). Leurs choix ont un fort ancrage historique et expriment des politiques éducatives marquées par le contexte propre à chaque canton (diversité du tissu économique ; degré d'internationalité ; présence ou non d'une ou plusieurs hautes écoles ; organisation territoriale ; attentes et représentations parentales quant à l'intérêt ou au prestige des diverses filières de formation).
- Pour l'accès à l'Ecole de maturité, fixer les conditions (critères) et les modalités (examens, notes à l'année, évaluation globale) de la sélection constitue un choix plus déterminant pour l'équité et l'efficacité du système de formation que le cadre lui-même (modèle 10/11+4).

Déploiement du modèle mixte 10/11+4 en Suisse

- Dans les cantons questionnés, la majorité (70 à 80%) des élèves en Ecole de maturité y sont entrés à la fin de la 10H ; et une minorité (20 à 30%) à la fin de la 11H. Quand le modèle mixte coexiste avec le Langzeitgymnasium, c'est le gymnase long qui constitue le choix privilégié avec 60 à 70% des élèves qui s'y orientent, alors que le modèle mixte comme deuxième option draine 25 à 40% des élèves. D'une manière générale, dans les cantons proposant plusieurs moments pour démarrer le cursus de maturité gymnasiale, l'option suivie par la majorité des élèves est toujours la première entrée possible.
- Sur les huit cantons alémaniques étudiés, sept enregistrent un taux de maturité gymnasiale inférieur à la moyenne nationale de 22,9%. Ceci découle de la tendance marquée en Suisse alémanique à promouvoir en priorité la formation professionnelle, et à profiler l'Ecole de maturité comme une voie très exigeante réservée à une nette minorité de jeunes.
- Le modèle mixte ne dépend pas d'une organisation particulière du cycle 3. Il est compatible avec, en amont, soit l'existence de filières regroupant les élèves selon des niveaux différents d'enseignement (ZH, BE), soit des classes hétérogènes dans lesquelles est donné de l'enseignement à niveaux selon les disciplines (VS, TG).
- Le modèle mixte ne dépend pas d'une manière précise d'organiser la sélection des élèves. Il est compatible avec la tenue d'un examen d'entrée au gymnase (ZH, TG), ou avec une évaluation globale de l'élève par le corps enseignant (BE), ou encore avec l'application de moyennes des notes à l'année (VS). La combinaison de ces modalités existe aussi.
- Le départ d'élèves pour le gymnase à la fin de la 10H est une contrainte pour les établissements de la scolarité obligatoire. Il faut réorganiser les classes de 11H et gérer en conséquence l'attribution des heures de cours au corps enseignant. Les directions s'adaptent d'autant plus facilement qu'elles bénéficient d'une souplesse pour s'organiser.

- Le départ des meilleurs élèves d'une volée vers le gymnase à la fin de la 10H conduit à attribuer à la 11H une coloration particulière. La place donnée au choix de formation que doivent faire les élèves pour la suite de leur parcours devient une priorité. L'accompagnement à forger un projet personnel prend une importance accrue. Une certaine flexibilité est requise pour aller à la rencontre des besoins pédagogiques individuels des élèves. Une balance est à trouver entre donner de la place pour l'approche préprofessionnelle (ZH, BE) et consolider les compétences scolaires de base (VS).
- Dans le cadre du modèle mixte 10/11+4, les cantons apportent des solutions variables à la répartition des contenus disciplinaires à enseigner en 11H. La tendance est que ces matières soient intégrées en 1^{re} année du cursus de maturité. La concentration des apprentissages de 11H sur les deux premières années du cycle 3 (9H et 10H) est parfois retenue. En Suisse alémanique, les cantons ont la latitude de procéder à cette répartition. En effet, le *Lehrplan21* ne détermine pas une couverture des programmes par année scolaire mais par cycle, et les cantons ont la liberté de déployer le plan d'étude alémanique à leur manière. C'est moins le cas pour les cantons romands car leur plan d'études séquence les objectifs d'apprentissage par année scolaire et il constitue un document plus contraignant. Ils se doivent alors de trouver un chemin s'ils décident de déployer le modèle 10/11+4.
- La grande hétérogénéité des classes de 1^{re} année de maturité (élèves issus de la 10H ou de la 11H ou en redoublement) n'est pas vécue comme un problème. Les élèves, issus de la 10H pour la majorité d'entre eux, sont tous traités de la même manière (BE, VS, TG). Des mesures d'accompagnement pédagogique sont parfois mises en œuvre (ZH) dans le sens d'une mise à niveau générale. Un soutien est en principe accordé aux élèves allophones sur la ou les deux premières années du cursus de maturité.
- La décision de considérer le premier semestre du cursus de maturité comme une période probatoire est de compétence cantonale. Les pratiques sont diverses. BE et ZH connaissent le 1^{er} semestre probatoire, mais pas VS et TG.
- L'abandon du cursus de maturité et le redoublement surtout en début de cursus (1^{re} année) ne sont pas plus marqués pour les élèves issus de la 10H que pour leurs camarades issus de la 11H. L'inverse est parfois constaté (VS). Les commentaires convergent pour mettre en relation le maintien d'un taux faible d'abandon et de redoublement en cursus de maturité avec l'adoption de critères d'entrée à l'Ecole de maturité précis et exigeants.
- L'impact du modèle 10/11+4 sur les réorientations en cours de cursus de maturité semble faible. Ces cas sont décrits comme plutôt rares. Leur traitement s'appuie sur des règles à géométrie variable, les cantons exerçant leur souveraineté.
- Globalement, le modèle mixte 10/11+4 est décrit par les cantons qui le proposent comme une bonne solution pour les élèves car elle respecte leurs rythmes différents. Ce modèle laisse au canton la liberté d'exercer son génie propre et d'exprimer les priorités politiques de son choix.

Mai 2025, Comité de projet MAT-EO / DEF

Quels enjeux et points de vigilance pour MAT-EO ?

Le parti pris de cette mise en perspective n'est pas celui de conclure, mais de se projeter vers la suite du projet MAT-EO et de donner quelques lignes directrices pour les travaux relatifs à l'adaptation de ce modèle 10/11+4 en terre vaudoise. La collaboration avec les cantons romands qui doivent également mettre en œuvre la maturité gymnasiale en quatre ans (NE, JU, BE francophone), et qui pourraient choisir le cas échéant cette manière d'organiser la fin de la scolarité obligatoire et l'accès à l'École de maturité, serait un prolongement naturel et profitable de cette Journée d'étude. Pour filer la métaphore de notre intervenant et rédacteur du riche rapport qui suit, Olivier Maradan, nous pourrions dire : la plus noble vertu des charnières est celle de pouvoir ouvrir des portes. Au-delà de la formule, cette idée est au cœur des réflexions du chantier MAT-EO, car elle évoque un de ses objectifs prioritaires : améliorer la fluidité des parcours de formation.

Le périple intercantonal que nous avons effectué le 3 avril 2025 à Lausanne nous a offert un vaste panorama de structures et de pratiques. Chacun des cantons invités a pu conclure en disant que le modèle 10/11+4 fonctionne à satisfaction. Bien sûr, derrière ces affirmations se cachent l'ancrage du système scolaire dans son histoire et sa culture, ainsi que les ajustements effectués pour que « ça marche » durablement. Le témoignage des cantons atteste la robustesse du modèle dans différents contextes, ce qui n'exclut pas des réflexions pouvant le questionner au niveau politique et sociétal ou du point de vue des milieux professionnels.

« Il n'existe pas un modèle magique qui serait indéniablement le meilleur », souligne d'ailleurs le Professeur Stefan Wolter. Directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), il a analysé les forces et les faiblesses des différentes organisations des systèmes scolaires cantonaux et des pratiques qui en découlent. Son constat est sans ambages : « Chaque modèle est un compromis entre des critères d'efficacité et d'équité. » Nous sommes au cœur du dilemme scolaire que nous devons résoudre avec nos propres solutions en fonction de nos spécificités cantonales.

Le modèle 10/11+4 touche à l'organisation du cycle 3 et la volonté de repenser sa structure prend tout son sens pour l'école vaudoise. La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) permet actuellement aux élèves orientés en voie pré-gymnasiale (VP) en fin de 8^e (primaire) d'entrer directement en École de maturité en fin de 11^e, à la seule condition d'obtenir un certificat d'études secondaires (VP). Pour mettre en place le nouveau modèle mixte permettant aux élèves d'accéder au cursus de la maturité gymnasiale soit en fin de 10^e, soit en fin de 11^e, les enjeux suivants se confirment à l'issue de notre Journée d'étude. Les points de vigilance sont explicites et les lignes directrices pour guider la suite du travail sont notamment les suivantes :

- Adopter une structure du cycle 3 (9H-10H-11H) et une organisation de la 1^{re} année d'École de maturité qui soient aussi favorables et cohérentes que possible et qui permettent des parcours de réussite tant pour le cursus 10+4 que le cursus 11+4, en déterminant avec soin les conditions et les modalités d'accès au Gymnase à ces deux moments-clés.

- Définir du point de vue curriculaire les éléments du Plan d'études romand qui seront couverts au niveau de l'école obligatoire jusqu'à la fin de la 10^e année et ce qui devra être pris en compte en 1^{re} année d'École de maturité pour assurer la continuité des apprentissages, ceci ayant un impact sur le choix des moyens d'enseignement.
- Assurer une transition fluide entre la fin de l'école obligatoire en 10^e (14 ans) ou en 11^e (15 ans) et préparer les élèves, pour les plus jeunes comme pour les plus âgés, à un choix éclairé de parcours en développant des compétences qui s'appuient sur une bonne connaissance de soi et des différentes voies permettant de concrétiser leur projet de formation.

Depuis l'ouverture du chantier MAT-EO, ce travail se fait en bonne synergie entre les ordres d'enseignement obligatoire et postobligatoire, et la volonté d'associer concrètement les partenaires de la Plateforme MAT-EO est bien réelle. Les actrices et acteurs du système de formation, dans leur rôle respectif, doivent pouvoir, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, être partie prenante des défis qui seront à relever.

Mai 2025, Comité de projet MAT-EO / DEF

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS ET DE PARCOURS POUR UNE MATURITÉ GYMNASIALE EN QUATRE ANS

CONDITIONS-CADRES ET FAISABILITÉ DU MODÈLE 10/11+4

***Rapport final de la Journée d'étude intercantonale du 3 avril 2025
à l'intention du Comité de projet MAT-EO du DEF - Vaud***

Table des matières

Table des matières.....	2
1. De l'école obligatoire au gymnase en quatre ans : contexte national et diversité intercantonale.....	3
1.1. Des règles du jeu nationales pour le cursus de maturité gymnasiale	3
1.2. Un choix strictement cantonal de charnière entre les cycles 2 ou 3 et l'Ecole de maturité	5
1.3. Les filières du Secondaire II constituent un delta différencié d'accès à un degré tertiaire diversifié	5
1.4. Des taux de maturité gymnasiale fort variables de l'ouest au nord-est du pays	8
1.5. Une forte variation de l'attrait des voies d'études Secondaire II entre les régions et sous-régions.....	9
1.6. Des organisations différentes du Secondaire I et des conditions d'accès au Secondaire II	11
1.7. Un cadre d'harmonisation plus contraignant pour la scolarité obligatoire en Suisse romande	13
1.8. Finalement, des choix cantonaux historiques et sociétaux face à l'exigence d'équité et d'efficience	14
2. Le modèle 10/11+4 et la charnière Secondaire I / Secondaire II dans quelques mises en œuvre	15
2.1. Comparaison globale	16
2.2. L'organisation du cycle 3 de la scolarité obligatoire.....	20
2.3. Les conditions d'accès à l'Ecole de maturité	25
2.4. L'impact du modèle 10/11+4 sur le cursus de maturité gymnasiale.....	31
2.5. Conclusion des tables rondes	39
3. Liste des déléguées et délégués témoignant pour les quatre cantons invités	40
4. Bibliographie & Sitographie	42

1. De l'école obligatoire au gymnase en quatre ans : contexte national et diversité intercantonale

La Journée d'étude a débuté par un exposé synthétisant le contexte général helvétique et la structure actuelle du passage au gymnase dans l'ensemble des vingt-six cantons et demi-cantons. Il s'avère en effet que si l'on connaît plutôt bien les choix structurels des cantons voisins au sein de la région linguistique, la diversité des cantons alémaniques et les parts proportionnelles des diverses variantes à l'échelle nationale sont mal identifiées. Cette diversité résulte bien évidemment de contextes historiques, culturels, démographiques, socioéconomiques et sociogéographiques variés, ainsi que d'effets de voisinages qui imbibent l'ensemble du paysage éducatif et influencent ses adaptations structurelles et ses lentes évolutions pédagogiques.

L'introduction s'est donc concentrée sur des "paysages et faits éducatifs" tels qu'ils apparaissent concrètement au travers des données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), des Rapports nationaux sur l'éducation (CSRE), de rapports et sites cantonaux, d'études scientifiques et d'articles de presse. La synthèse qui suit ne reprend que partiellement l'ordre et l'exhaustivité des multiples éléments présentés en une heure d'exposé oral.

1.1. Des règles du jeu nationales pour le cursus de maturité gymnasiale

Dans un système fédéraliste de formation, quelques règles et conditions-cadres sont longuement négociées entre les cantons partenaires (via la CDIP). Pour ce qui est de l'Ecole de maturité conduisant au certificat de maturité gymnasiale, une réglementation commune est adoptée par la Confédération (via le DEFR/SEFRI) et les cantons (CDIP). Elle est édictée dans deux textes identiques : une ordonnance fédérale, l'ORM, et un règlement de la CDIP, le RRM. Cette base légale fixe les conditions pour la reconnaissance nationale des certificats de maturité gymnasiale délivrés par les cantons. La réglementation nationale est respectée et appliquée par l'ensemble des cantons quelles que soient leurs différences structurelles et démographiques et leur potentiel économique respectifs. Un délai de mise en œuvre de quelques années est prescrit lorsque le RRM/ORM est modifié.

Le contexte structurel actuel (selon ORM 1995 - état 2018)

Organisation de la formation préparant à la maturité gymnasiale

L'entrée dans une école de maturité gymnasiale a lieu majoritairement dans la dernière année du degré secondaire I ou à la suite du degré secondaire I. En règle générale, le cursus de maturité dure quatre ans. Le cursus en trois ans (entrée après le degré secondaire I) requiert une dernière année de degré secondaire I comportant un enseignement de caractère pré-gymnasial. Certains cantons alémaniques, en plus des écoles de maturité gymnasiale avec cursus sur quatre ans (gymnase, version courte), ont des écoles de maturité gymnasiale dans lesquelles l'entrée intervient déjà après le degré primaire (gymnase, version longue; durée six ans). La Suisse romande et le Tessin n'ont pas de gymnase version longue.

Chaque canton établit ses propres conditions d'admission pour les écoles de maturité gymnasiale. La décision se fonde sur l'évaluation des résultats des élèves. Les instruments pouvant être utilisés sont l'évaluation globale, les notes ou un examen d'entrée, ou encore une combinaison de ceux-ci.

La précédente version du RRM/ORM (1995) autorisait les cantons à réduire la durée des études gymnasiales (le cursus Ecole de maturité) à trois ans au lieu de quatre ans (le standard), pour autant que la dernière année de scolarité obligatoire soit organisée de manière pré-gymnasiale et que la durée totale des études jusqu'à la maturité gymnasiale soit de 12 ans au moins.

De même, elle reconnaissait le parcours du "Langzeitgymnasium" permettant d'entrer en cursus gymnasial dès la fin du degré primaire, modèle inusité en Suisse romande.

Les conditions d'admission aux études gymnasiales sont dans tous les cas d'obédience cantonale.

Suite notamment aux récriminations de plusieurs hautes écoles et à l'évolution rapide des sciences et des exigences académiques, les effets et les résultats de la maturité gymnasiale ont fait l'objet d'évaluations sur l'ensemble du pays, tout d'abord dans le cadre du projet EVAMAR conçu en deux enquêtes, de 2002 à 2004, puis de 2005 à 2008. Divers aménagements ont par la suite visé à renforcer les sciences expérimentales. Une révision complète des bases légales a été engagée dix ans plus tard, ceci avec comme principal objectif la volonté catégorique d'éviter la mise en place d'années propédeutiques que certaines facultés menaçaient d'introduire face aux lacunes observées. Durant leur cursus vers la maturité gymnasiale, les élèves devront acquérir des compétences leur permettant d'accomplir des études universitaires dans de bonnes conditions (aptitude générale aux études) et se préparer à assumer des tâches exigeantes au sein de la société. Par ailleurs, cette révision totale du RRM/ORM renforce la comparabilité des certificats de maturité dans toute la Suisse. La nouvelle réglementation a été adoptée par la CDIP le 22 juin 2023 et par le Conseil fédéral le 28 juin 2023. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} août 2024.

L'une des notables modifications selon l'ORM du 28 juin 2023

Art. 7 Durée des filières de maturité gymnasiale

- ¹ La durée des filières de maturité gymnasiale est de quatre ans au moins.
- ² Dans les écoles pour adultes, les filières de préparation à la maturité gymnasiale s'étendent sur trois ans au moins. L'enseignement présentiel y occupe une juste place.
- ³ Les élèves en provenance d'autres types d'écoles du degré secondaire II admis dans une filière de maturité gymnasiale doivent en principe y effectuer au moins les deux années précédant l'examen de maturité.

en remplacement des clauses de l'ORM du 15 février 1995

Art. 6 Durée des études

- 1 La durée totale des études jusqu'à la maturité est de douze ans au moins.
- 2 Durant les quatre dernières années au moins, l'enseignement doit être spécialement conçu et organisé en fonction de la préparation à la maturité. Un cursus de trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère pré-gymnasial.

L'obligation d'une durée formelle de quatre ans apportée par le nouvel article 7 du RRM/ORM 2024 impose à l'avenir la prolongation d'une année pour les filières de l'Ecole de maturité vaudoise.

Ceci est parfaitement compatible avec la systématique helvétique de la scolarité obligatoire, inscrite depuis juin 2007 sur le plan national dans le concordat HarmoS et sur le plan régional dans la Convention scolaire romande (CSR).

L'ORM 2023 est articulée avec le Concordat HarmoS de 2007

Art. 6 Durée des degrés scolaires

- ¹ Le degré primaire, école enfantine ou cycle élémentaire inclus, dure huit ans.
- ² Le degré secondaire I succède au degré primaire et dure en règle générale trois ans.
- ⁴ Le passage au degré secondaire II a lieu après la 11^e année de scolarité. Le passage dans les écoles de maturité gymnasiale s'effectue dans le respect des dispositions arrêtées par le Conseil fédéral et la CDIP, en règle générale après la 10^e année.
- ⁵ Le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève.

L'ORM 2023 est articulée avec le Concordat HarmoS de 2007 ... et par conséquent la Convention scolaire romande aussi !

Article 5 CSR : Durée des degrés scolaires

1. La scolarité obligatoire comprend deux degrés: le degré primaire et le degré secondaire I.
2. Le degré primaire dure huit ans et se compose de deux cycles:
 - a) le premier cycle (1-4) (cycle primaire 1);
 - b) le deuxième cycle (5-8) (cycle primaire 2).
3. Le degré secondaire I succède au degré primaire et dure en règle générale trois ans (9-11).
4. Les cantons peuvent subdiviser ces cycles et ces degrés.
5. Le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève.

Dans ses constats fondamentaux, le Groupe de pilotage "Évolution de la maturité gymnasiale" instauré par le DEFR et la CDIP pour conduire les travaux de cette révision pointait pertinemment les caractéristiques suivantes dans son rapport final d'avril 2019 (p. 11-12) :

- « Les différences observées au niveau des taux de maturités gymnasiales ne peuvent, même actuellement, pas s'expliquer par des facteurs empiriquement probants. Elles résultent notamment des différentes politiques menées par les cantons en matière de formation, de l'accent mis sur la voie de formation académique, qui varie selon les régions linguistiques, ainsi que des différentes structures économiques. »
- « Il se pourrait que, du côté de l'offre, le nombre de places fixé par la volonté politique exerce une certaine influence, tandis que du côté de la demande, les préférences des élèves et des parents pour la voie académique jouent un rôle. (...) Mais la perméabilité horizontale, à savoir le fait de passer d'une autre voie de formation du Secondaire II au gymnase, est également peu mise à profit. »
- « En résumé, on peut noter que la maturité gymnasiale continue d'être la seule voie qui permette d'accéder directement et (presque) sans aucune limitation aux hautes écoles universitaires et aux écoles polytechniques fédérales. En ce sens, le certificat suisse de maturité est unique sur le plan international. »

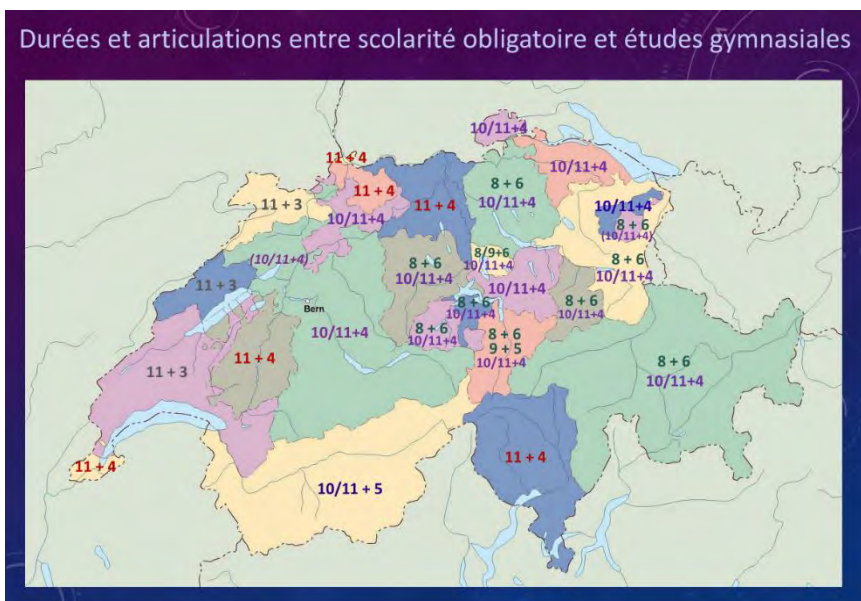
Ce contexte gymnasial remodelé impose aux cantons de nouvelles conditions de reconnaissance et des exigences minimales à plusieurs niveaux : la durée effective de la formation, le plan d'études, les disciplines fondamentales, les options spécifique et complémentaire, l'ajout d'autres disciplines comme l'exclusion de certaines combinaisons disciplinaires, le travail de maturité et son évaluation spécifique, la proportion des disciplines dans le temps d'enseignement, les aspects transversaux et linguistiques, les échanges et la mobilité, ainsi que tout ce qui porte sur l'examen, les notes et le certificat de maturité gymnasiale, les critères de réussite, sans oublier les mesures cantonales

d'orientation (professionnelle, universitaire et de carrière) et d'équité. Les derniers cantons contraints d'allonger d'une année la durée du cursus ont jusqu'en 2034 au plus tard pour que l'Ecole de maturité respecte l'entier de la nouvelle réglementation nationale.

1.2. Un choix strictement cantonal de charnière entre les cycles 2 ou 3 et l'Ecole de maturité

L'organisation de la formation en amont du gymnase reste dès lors sous le régime de l'autonomie cantonale dans le cadre des accords d'harmonisation nationale et de coordination régionale. L'âge, les critères et les modalités de sélection sont donc déterminés par les autorités et les réglementations du canton, ce qui influe sur la possible différenciation du nombre d'années passées par chaque élève dans la scolarité obligatoire.

En 2025, les cantons appliquent la durée suivante à leur filière gymnasiale du Secondaire II :



Soit six fois $10/11+4$

pour six fois 11+4 exclusivement

et une seule fois $10/11+5$ (VS)

ainsi que dans 10 (demi-)cantons le
Langzeitgymnasium 8+6 associé à la
variante 10/11+4

D'où un premier constat à établir sur la base de la situation actuelle : dans les cantons proposant une entrée possible 10/11+4 (ou + 5), près de 80 % des élèves entrent au gymnase au plus tard après la 10^e.

On relèvera donc que trois modèles sont pratiqués dans le paysage éducatif suisse, soit dans l'ordre décroissant :

- 1) dans dix cantons de Suisse centrale et orientale, un gymnase de six ans (Langzeitgymnasium) débutant directement après le degré primaire et englobant près des trois-quarts des effectifs gymnasiaux, un dernier quart rejoignant le gymnase en cours ou au terme du Secondaire I dans un dispositif 10/11+4 (Kurzzeitgymnasium) ;
- 2) dans six cantons sur les trois régions alémaniques (BE, SO, SH, TG, AR, SZ), un gymnase de quatre ans sur le modèle 10/11+4, auxquels s'ajoute le canton bilingue du Valais avec un modèle 10/11+5 ;
- 3) dans six cantons – trois latins (FR, GE, TI) et trois du nord-ouest alémanique (BL, BS, AG) – un gymnase en quatre ans succédant à un cycle 3 (Secondaire I) en trois ans (modèle 11+4).

Donc, la possibilité d'entrer au gymnase au terme de la 10^e comme de la 11^e année est déjà offerte dans 17 cantons.

1.3. Les filières du Secondaire II constituent un delta différencié d'accès à un degré tertiaire diversifié

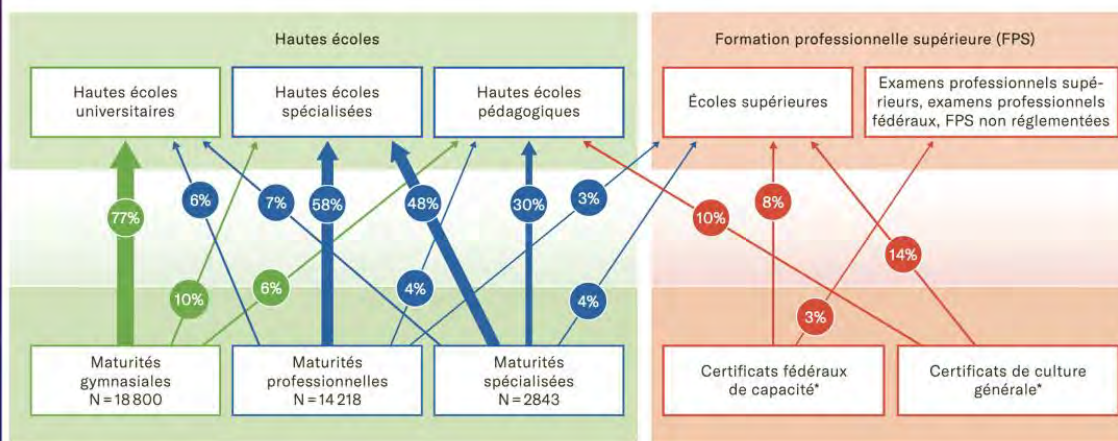
La grande réforme du système suisse de formation au tournant du siècle, permettant le développement et la diversification du tertiaire A, a consisté en un accord de reconnaissance des diplômes (1993), impliquant progressivement des accords financiers de libre-circulation entre les cantons, la création des hautes écoles spécialisées (HES) à partir de 1997 et des Hautes écoles pédagogiques à partir de 2001 qui ont pris place aux côtés des hautes écoles universitaires, anciennes ou récentes, et largement complété l'offre traditionnelle et appréciée de formation professionnelle supérieure (tertiaire B). Un quart de siècle plus tard, plus de la moitié des actifs de moins de 45 ans, suisses et immigrés inclus, dispose d'un diplôme de degré tertiaire.

Depuis vingt-cinq ans, les débouchés au tertiaire sont très étoffés et ouverts

227 Passage vers les hautes écoles et les formations professionnelles supérieures

Passage de la cohorte 2018 jusqu'à deux ans après obtention du diplôme du degré secondaire II ; les taux de passage inférieurs à 3 % ne sont pas représentés.

Données : OFS (LABB) ; calculs : CSRE



* Dans les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un certificat de culture générale, seules figurent les personnes n'ayant pas obtenu de maturité.

Source : CSRE, L'éducation en Suisse - 2024

On constate sur ce tableau que le delta d'orientation entre les filières du Secondaire II et les voies d'étude tertiaires se sont bien régulées et non isolées : pour chaque type de formation tertiaire il existe une "voie royale" et des variantes ouvertes, les deux grandes formations pourvoyeuses d'étudiants étant les maturités gymnasiales et professionnelles. La maturité spécialisée n'est pas offerte partout et touche principalement les domaines de la santé et du social, ainsi que de manière croissante la formation d'enseignante et enseignant pour le degré primaire. Conservant son attrait, la formation professionnelle supérieure a perdu d'importants effectifs qui transitent désormais par les HES.

Une bonne orientation professionnelle et de carrière est devenue d'autant plus importante que, d'une part, le système s'est diversifié et complexifié et que, d'autre part, les passerelles et les réorientations sont largement développées et répondent aussi bien à une bonne compréhension des offres et de leurs conditions d'accès qu'aux erreurs d'aiguillage, déceptions ou échecs en cours de formation pouvant conduire à un changement de voie. Si les conditions économiques de l'accès aux études ne sont fort heureusement pas insurmontables dans notre pays, les coûts de la formation restent élevés surtout pour les budgets publics et nécessitent des mesures d'évitement d'un gaspillage des ressources. Cela entre également dans les objectifs d'une bonne orientation aux études et d'un soutien informatif de qualité aux apprenantes et apprenants et aux parents.

Comme cela a été souligné en introduction, la maturité gymnasiale helvétique se distingue, en comparaison internationale, par un haut niveau d'exigences et par l'accès direct qu'elle offre, sans passage obligé par un examen ou une formation propédeutique (mis à part l'accès limité en médecine) à toutes les filières universitaires.

On observe toutefois de très grandes différences dans les choix initiaux d'études, comme dans les réorientations suite aux insatisfactions ou échecs de parcours. Le Canton de Vaud, comme ses voisins jurassien et neuchâtelois, se distingue par une forte corrélation entre des taux élevés de gymnasien et d'abandon dans le Bachelor universitaire.

Abandon des études universitaires

Taux d'échec aux études de Bachelor (étudiants entrés à l'Université entre 2012 et 2015)

GR, malgré son taux de maturité moyen, se trouve en queue de classement selon le taux d'abandon. Une analyse par établissement montre que les écoles privées reconnues poussent le taux d'abandon cantonal vers le haut (28.5 % contre 23.2 % pour les étudiants issus de l'école publique).

NE, VD et JU ont les taux d'abandon les plus élevés. Ils sont nettement supérieurs à 22 %. Il ne s'agit donc pas seulement des cantons avec des taux de maturité élevés, mais aussi des cantons avec des taux d'échec élevés. Leurs étudiants ne suivent qu'un gymnase de trois ans. Ce sont là deux causes possibles d'une capacité moyenne d'étudier plus faible chez les bacheliers de ces cantons, comme le supposait déjà l'étude EVAMAR II.

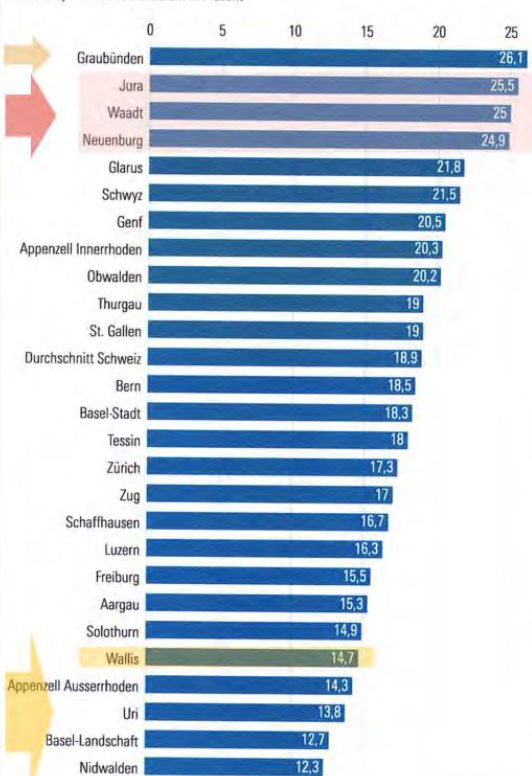
Les cantons de **NW, BL, UR, AR, VS** et **SO** ont les taux d'abandon les plus bas, inférieurs à 15 %.

Source : Eberle F. (2025). *Réussite et abandon des études dans l'enseignement supérieur*. Etude réalisée sur mandat de la Commission suisse de maturité.

Tableau statistique : Neue Zürcher Zeitung, édition du 19 février 2025.

Grosse Unterschiede zwischen den Kantonen

Abbruchquote Bachelorstudium in Prozent



QUELLE: STUDIERENERFOLG UND STUDIENABBRUCH AN HOCHSCHULEN

NZZ / ase.

Tendances évolutives, à court et moyen termes, du Sec II au niveau national

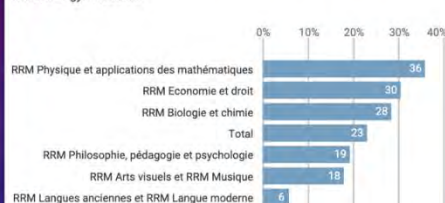
Entrants dans les formations du degré secondaire II par filière de formation



gr-f-15.09.03-08 © OFS 2024

Évolution attendue des titres 2024-2033, par domaine de formation ou orientation de la maturité

Maturités gymnasiales



État des données: 25.10.2024
Source: OFS - Perspectives de la formation

gd-f-15.09.03-06 © OFS 2024

Dès 2024, les effectifs du secondaire II devraient repartir à la hausse et le nombre d'élèves en 1^{ère} année progresser de 10 % d'ici 2033. La progression devrait être plus importante dans les formations générales, avec + 17 % pour les écoles de maturité gymnasiale et + 19 % pour les ECG (+ 15 % sur l'ensemble Sec II).

Aussi bien au secondaire II que dans les hautes écoles, les hausses devraient être marquées dans les domaines de la formation liés aux technologies de l'information, à la santé et au social. Dans les matus gymnasiales, c'est l'option spécifique « Physique et application des maths » qui devrait le plus croître.

Source : OFS 2024

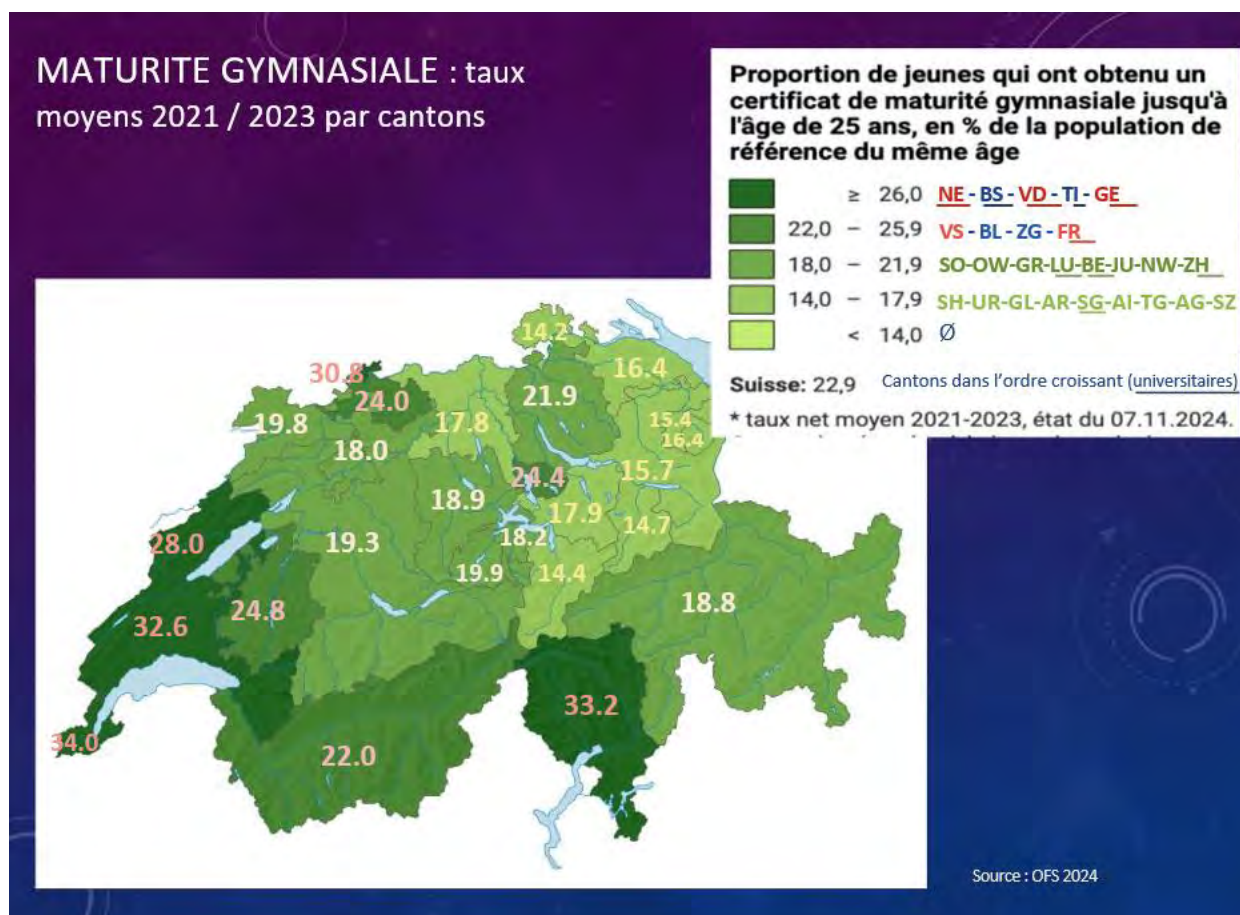
On peut souligner au passage que la fréquentation du Secondaire II repart à la hausse, principalement dans les formations générales (Ecole de maturité et Ecole de culture générale).

Le développement attractif des nouvelles technologies et des sciences exactes va sans doute fortement impacter les choix d'options et une croissance diversifiée des facultés.

Les niveaux d'exigences et une certaine concurrence pourraient s'en voir impactés.

1.4. Des taux de maturité gymnasiale fort variables de l'ouest au nord-est du pays

Contrairement à ses deux cousines, professionnelle et spécialisée, la maturité gymnasiale a une très longue histoire dans notre pays ; elle est proposée dans l'ensemble des cantons, ainsi que par des écoles privées locales ou internationales. Les taux d'obtention de ce diplôme varient fortement entre les régions et les cantons du pays, jusqu'à un rapport de "x 2,4" qui n'a guère varié après l'introduction des deux autres maturités.



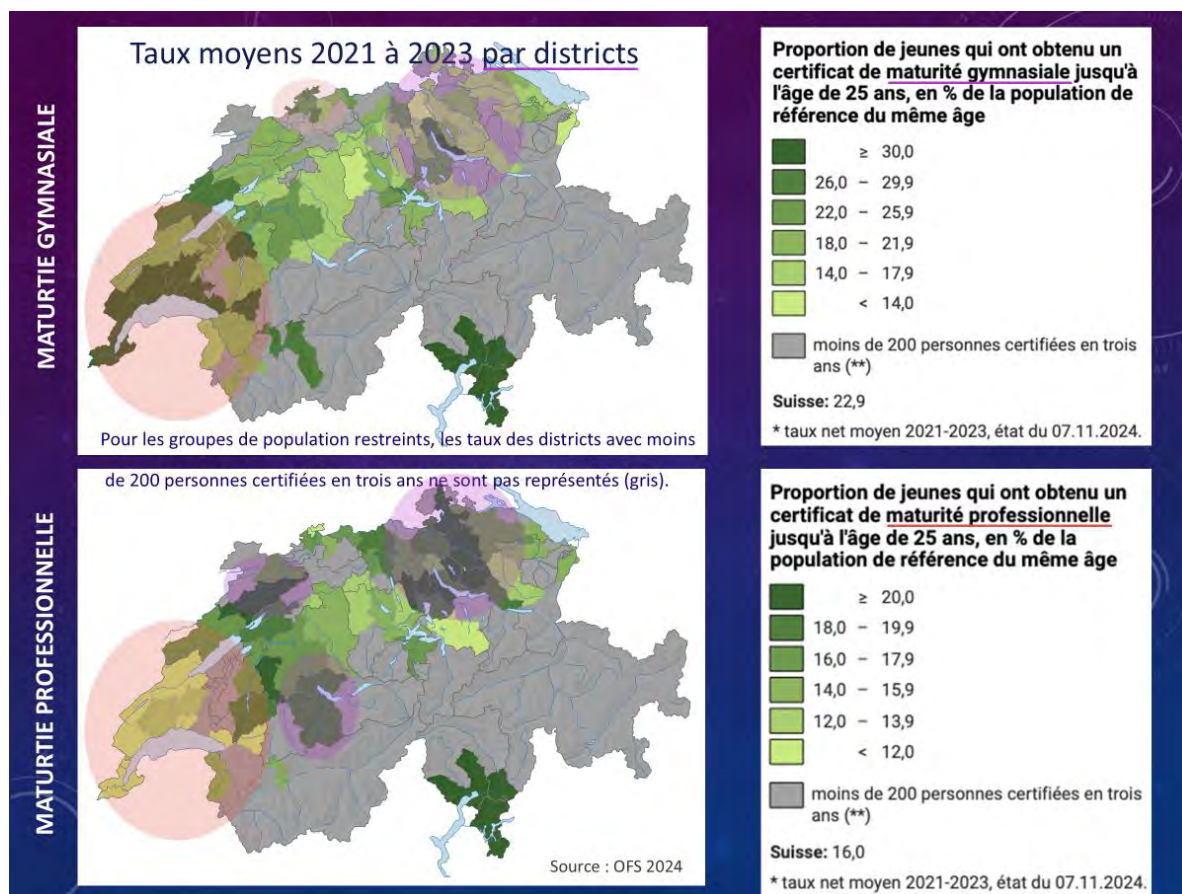
Les taux d'obtention actuels jusqu'à l'âge de 25 ans (moyenne cumulée des années scolaires 21/22 et 22/23) sont indiqués sur la carte pour chacun des cantons, se répartissant de 34,0 % pour Genève à 14,2 % pour Schaffhouse.

Le tableau liste l'ensemble des cantons selon les couleurs de référence utilisées sur la carte. Les initiales soulignées indiquent les cantons universitaires, qu'il s'agisse des hautes écoles historiques ou polytechniques ou des universités plus récentes et/ou au nombre plus restreint de facultés (LU, TI, SG).

On remarquera que si la présence d'un pôle universitaire impacte localement l'attrait pour la voie gymnasiale dans les cantons latins et les deux Bâle, cet effet s'estompe quelque peu en Suisse alémanique, tout particulièrement à Zurich qui partage pourtant avec Vaud le privilège de réunir tous les types de hautes écoles. L'effet régional sur le choix prioritaire des voies d'études est effectivement très fort dans notre pays, pour des raisons culturelles et historiques. Il s'y ajoute également un impact du tissu économique international (Zoug et les deux Bâle, en plus de GE, VD et NE) et, dans une moindre mesure, la présence d'écoles privées dans plusieurs cantons, dont certaines ne décernent toutefois pas une maturité helvétique (mais un baccalauréat international ou français) et n'entrent dès lors pas dans ce décompte statistique.

1.5. Une forte variation de l'attrait des voies d'études Secondaire II entre les régions et sous-régions

Il vaut la peine de se pencher de plus près sur la géographie des choix d'études. On peut le faire à partir de la même représentation des taux de maturité, non plus par cantons mais par districts. On s'arrêtera ici sur les deux voies les plus fréquentées, maturités gymnasiales et professionnelles, en considérant la moyenne des années 2021 à 2023.



Comme nous l'avons mis en relief par des halos colorés, il se dégage un très fort attrait pour la maturité gymnasiale aussi bien sur toute la Riviera lémanique que sur la Goldküste zurichoise, dans le Grand Fribourg, le Sottoceneri et les centres urbains tessinois, le Pays d'En-Haut et le canton de Neuchâtel, suivis du Valais central.

La distinction la plus intéressante réside toutefois dans le poids porté sur la maturité professionnelle dans l'ensemble du Mittelland zurichois et de son large périmètre voisin (AG, SH, TG, ZG, LU, SG, GL), dans l'Oberland et le Seeland ainsi que le Jura bernois, dans le sud fribourgeois et surtout ses districts alémaniques de la Singine et du Lac, ainsi que dans l'Arc jurassien.

On pourrait en déduire, sous réserve d'études plus approfondies, une corrélation plus ou moins étroite entre les aspirations de familles à plus haut statut culturel et économique et la proximité des hautes écoles, auxquelles associer la part plus élevée des extranationaux actifs dans les milieux économiques et scientifiques, eux-mêmes moins habitués ou sensibles aux formations professionnelles du système dual helvétique en regard de la voie des études gymnasiales et universitaires, face à une intégration beaucoup plus forte du tissu industriel et artisanal dans les régions semi-urbaines et de basse montagne, également plus éloignées des sites universitaires.

Rappelons aussi à ce stade les considérations exprimées par le Groupe d'experts pour la révision de la maturité gymnasiale, citées en introduction, au sujet du rapport entre l'offre cantonale et les attentes parentales, de même que la faible perméabilité horizontale entre les diverses voies de formation du Secondaire II.

Ces différences entre cantons sont mises en exergue par une comparaison élargie sur le plan romand :

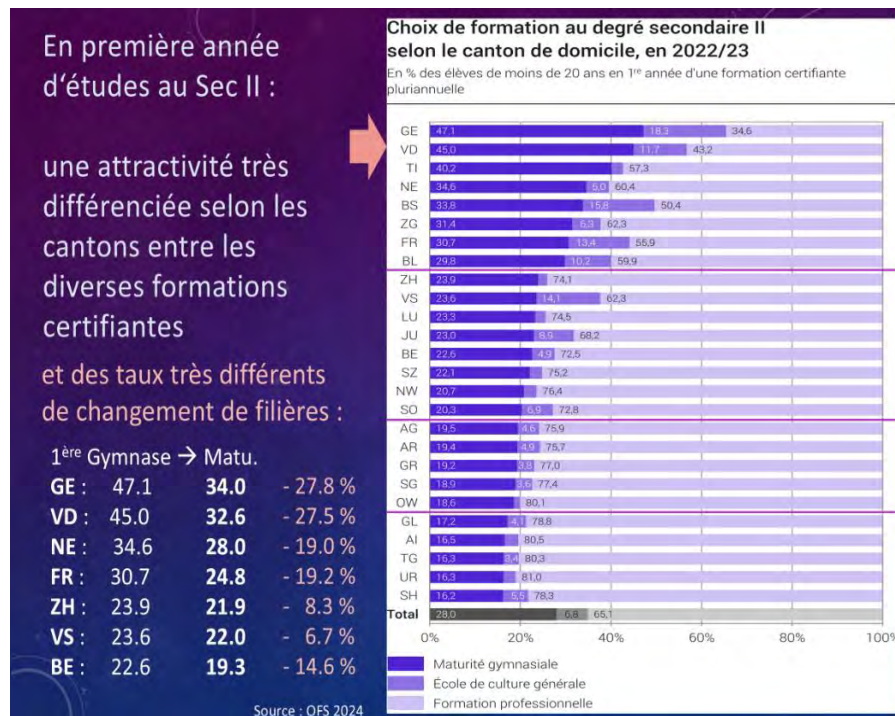


On constate la forte proximité de la répartition très majoritairement gymnasiale pour les deux cantons lémaniques, pourtant tous deux pourvus des multiples voies professionnelles en haute école.

Montrant des taux relativement importants dans les maturités professionnelles et spécialisées, les deux cantons de Fribourg et du Valais atteignent un cumul final presque aussi élevé que VD et GE.

De manière générale, la maturité professionnelle touche au moins le sixième d'une classe d'âge dans l'Arc jurassien et les cantons bilingues ou alémaniques (tout comme la moyenne suisse).

Dans ce contexte, il faut relever une problématique plutôt cruciale en termes aussi bien pédagogiques que psychologiques ... et économiques. Il s'agit du taux particulièrement élevé d'abandon de la voie gymnasiale durant ou au terme de sa 1^{re} année, s'agissant de réorientations ou d'échecs individuels conduisant à un changement de filière d'étude (hélas sans statistiques de suivi).

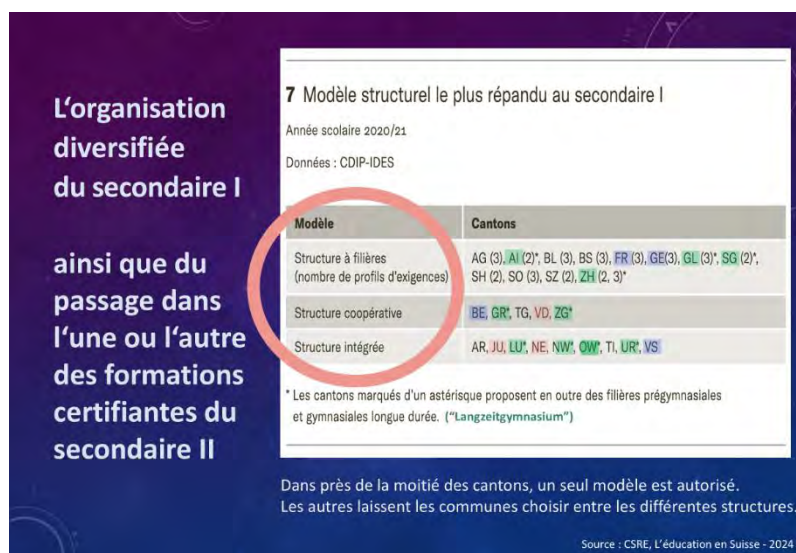


Ce tableau montre la répartition des élèves de 1^{re} année du Secondaire II entre les filières gymnasiales (Ecole de maturité, Ecole de culture générale) et les cursus de formation professionnelle initiale (AFP + CFC + matu.pro). Si l'on compare la part des élèves en 1^{re} année d'Ecole de maturité avec le taux cantonal de maturité gymnasiale (les titulaires du certificat de maturité gymnasiale à 25 ans), on constate que les deux cantons lémaniques ont à la fois les taux les plus élevés d'une cohorte à l'entrée, et les taux de sortie anticipée les plus hauts (réorientations, abandons en cours de cursus). Sur cette question qui relève beaucoup et à la fois de l'orientation individuelle et du pilotage global du système, on peut mettre en exergue les très faibles taux de réorientation de Zurich et du Valais.

Ces diverses observations et comparaisons interpellent les priorités du système cantonal de formation et questionnent aussi bien la pertinence que l'efficacité des résultats de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles auprès des jeunes et, plus encore, de leurs parents.

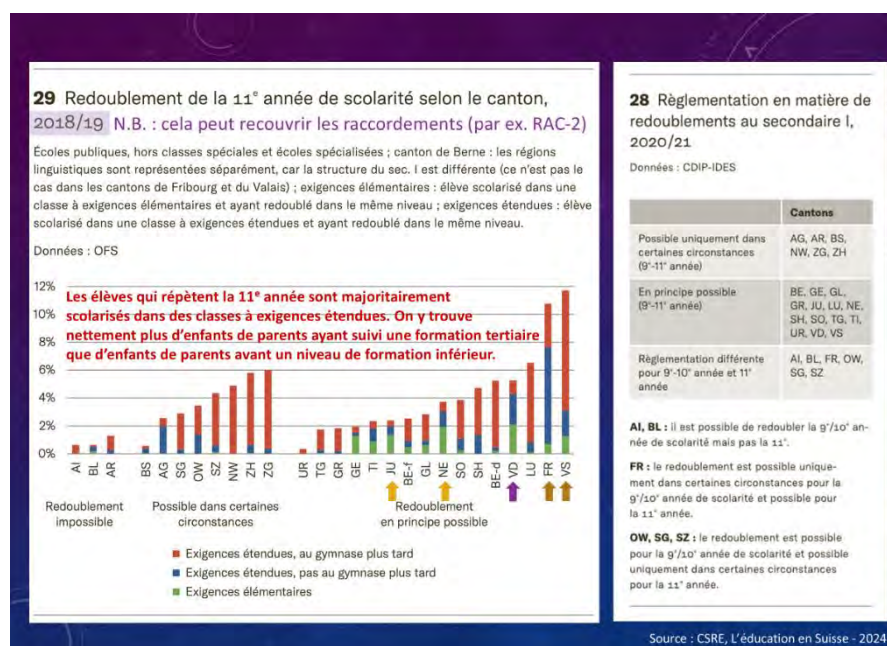
1.6. Des organisations différentes du Secondaire I et des conditions d'accès au Secondaire II

Tout en appliquant le concordat HarmoS, y compris dans ceux n'ayant pas ratifié cet accord, les 26 cantons conservent des différences structurelles marquées, plus particulièrement dans le Secondaire I. Globalement, trois modèles génériques cohabitent, avec de multiples différences dans leur application, ce qui fait qu'on ne trouve pas deux cantons avec un cycle 3 structuré de manière vraiment identique. Bien que les intitulés n'y soient pas très explicites, ces modèles sont caractérisés de la manière suivante dans le Rapport national sur l'éducation :



- Dans une "structure à filières", les élèves sont répartis entre 2 ou 3 profils d'exigences, en principe "de base", "générales" ou "élevées" voire A – B – C, les disciplines y étant enseignées séparément.
- Une "structure coopérative" comprend souvent deux troncs communs différenciés par leur profil d'exigences. Les disciplines principales y sont enseignées en niveaux différenciés, les autres en tronc commun.
- Une "structure intégrée" conserve en général au Secondaire I la composition des classes primaires, sans sélection basée sur la performance individuelle. Les disciplines principales, voire d'autres, sont enseignées en cours à niveaux différenciés pour toutes les classes.

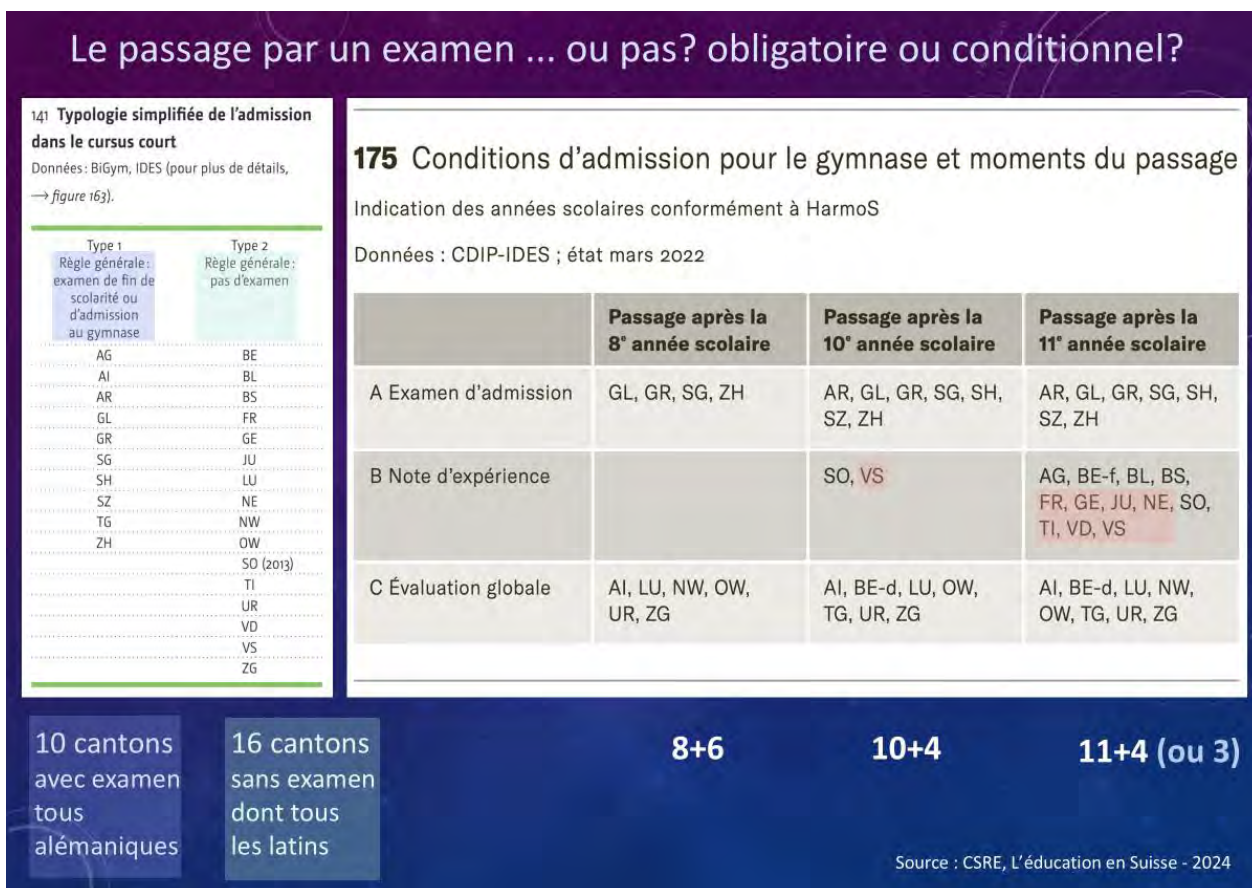
On peut constater que les cantons pratiquant le Langzeitgymnasium (en vert) se retrouvent dans les trois modèles génériques, que les cantons latins et bilingues se répartissent de même, tout comme les trois cantons pratiquant encore un gymnase en 3 ans. Il n'y a donc aucun lien de cause à effet entre la structure du cycle 3 et les modalités de sélection ou d'entrée au gymnase.



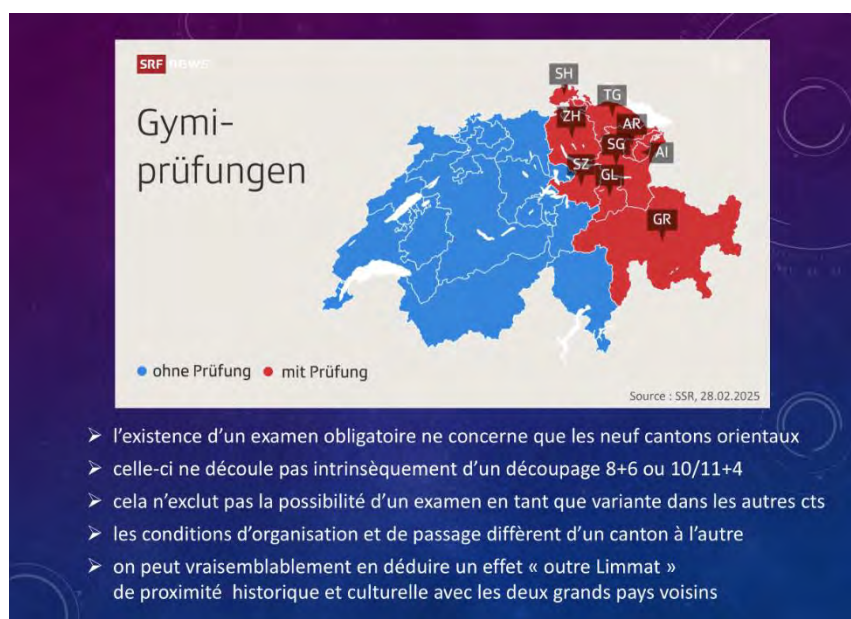
S'agissant des possibilités très hétérogènes de redoublements, un phénomène très intéressant est à prendre en compte, du fait qu'il est peu présent dans les trois cantons pratiquant le gymnase en 3 ans (VD, NE et JU) : à l'échelle nationale, la majorité des élèves répétant la dernière année du cycle 3 sont inscrits dans des classes à exigences étendues, renforçant ainsi leurs chances d'entrer en Ecole de maturité.

Les taux élevés pour Fribourg et Valais découlent principalement de la possibilité d'y accomplir une année supplémentaire de scolarité obligatoire en langue 2 dans l'autre partie linguistique du canton.

En ce qui concerne les conditions d'accès au gymnase, la variété des pratiques cantonales est presque aussi étendue. La répartition globale est découpée en 3 groupes, mais les pratiques cantonales diffèrent dans les détails.



On constate que pour les cantons latins (en rose), seul le Valais pour l'instant accepte une entrée au gymnase au terme de la 10^e année de scolarité obligatoire, ainsi que de la 11^e. Seuls les autres cantons latins ainsi que l'Argovie et les deux Bâle n'acceptent à ce jour le passage au gymnase qu'au terme de la 11^e, comme on l'a vu plus haut.



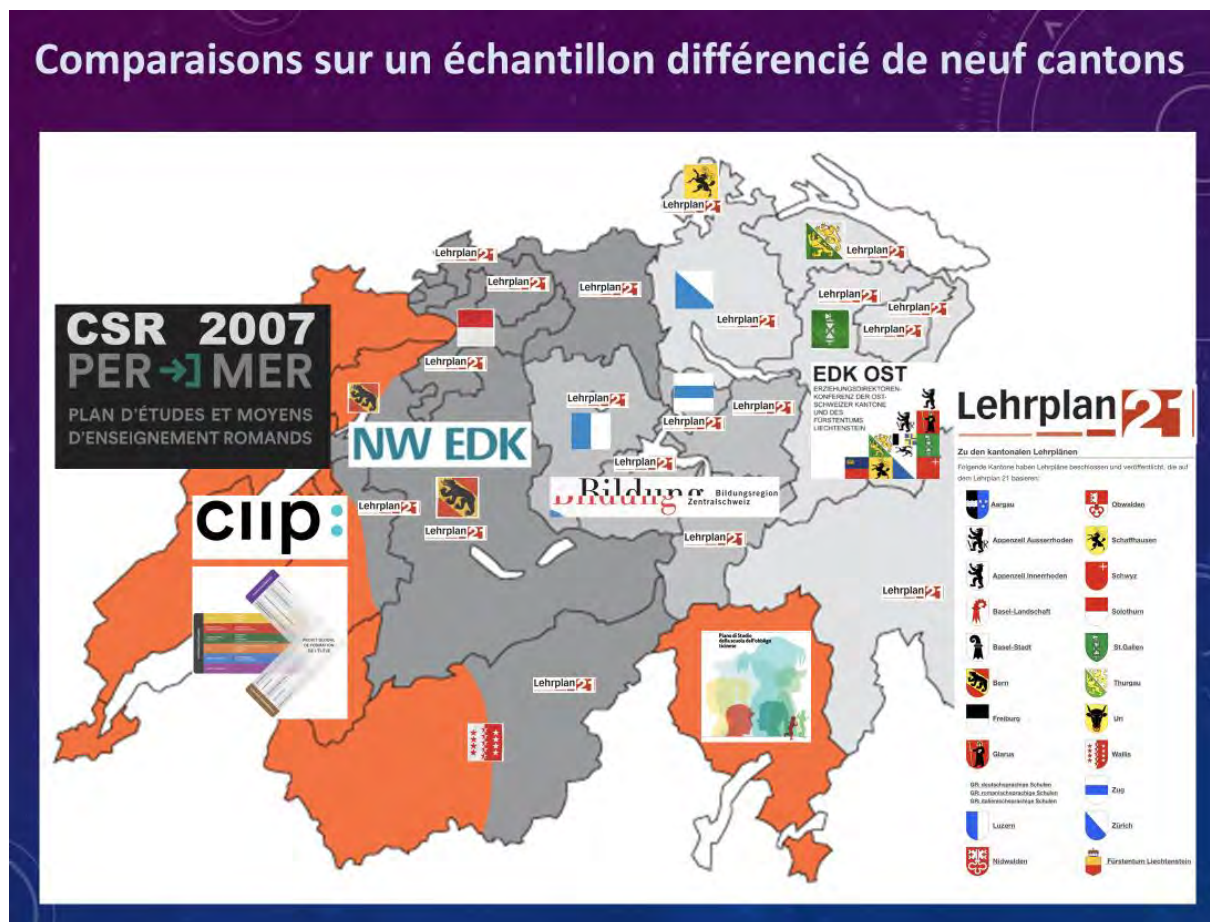
Véritable sujet de société annuel dans les médias zurichois, la polémique sur l'examen d'entrée au gymnase porte en l'occurrence sur l'accès au terme du degré primaire.

La possibilité d'un examen de passage, en tant que variante possible à un moment ou un autre, existe dans une majorité de cantons sous des modalités variées (évoquées plus en détail au travers de l'enquête et des tables rondes de la Journée d'étude, voir ci-après).

1.7. Un cadre d'harmonisation plus contraignant pour la scolarité obligatoire en Suisse romande

Avant de se pencher plus concrètement sur les résultats de l'enquête comparative et de les approfondir grâce aux témoignages apportés dans le contexte des tables rondes, une dernière observation d'intérêt général doit intervenir dans ce rappel des bases nationales. Elle découle des modalités différentes d'harmonisation régionale.

Les neuf cantons interrogés par la direction de projet MAT-EO, apparaissant sur la carte suivante avec leur écusson cantonal, ont été volontairement choisis de manière contrastée quant à leur modèle 10/11+4 (notamment) d'entrée au gymnase d'une part, quant à certaines similitudes ou grandes différences avec la situation vaudoise d'autre part, mais également de par leur répartition dans les quatre zones distinctes de coordination régionale, soit les conférences CIIP (Suisse latine), NW-EDK (Suisse alémanique du nord-ouest), BKZ (Suisse centrale) et EDK-Ost (Suisse orientale).



Une différence cruciale découle en effet des conditions d'application de l'harmonisation de la scolarité obligatoire, sachant que l'article 8 du concordat HarmoS confie aux régions linguistiques la responsabilité d'harmoniser les plans d'études et de coordonner les moyens d'enseignement. En outre, au sein des trois régions linguistiques, les cantons « *peuvent prendre les dispositions d'organisation nécessaires à cet effet* » (al.3). C'est ce qu'a fait la Suisse romande, y inclus les parties francophones des trois cantons bilingues, en adoptant, une semaine après le concordat national, la Convention scolaire romande (CSR), de laquelle découlent la réalisation collective et le respect contraignant des références communes que sont le plan d'études et des moyens d'enseignement romands (PER et MER). Les autorités cantonales (voire incidemment communales) gèrent l'école obligatoire dans leurs frontières, en y garantissant un enseignement harmonisé en respect des objectifs d'apprentissage du PER et au moyen des MER disciplinaires.

Les trois conférences régionales alémaniques, réunissant également les parties correspondantes des cantons bilingues, se sont regroupées temporairement dans le cadre de la D-EDK (en gris sur la carte) pour réaliser le Lehrplan 21 (plan d'études du XXI^e siècle pour 21 cantons), finalisé et adopté en 2014. Mais, à la différence des romands, chaque canton alémanique décide ensuite de son calendrier d'introduction et le transmet à son corps enseignant sous son écusson et avec ses propres directives d'application. Un choix diversifié de moyens d'enseignement est assuré soit collectivement (ILZ), cantonalement ou sur le marché éditorial germanophone.

En tant que troisième région linguistique, le Tessin a développé son propre Piano di Studio (sans y associer les GR). Les moyens d'enseignement y sont pour la plupart développés par les enseignants eux-mêmes au niveau de l'établissement ou de groupes de travail, complétés par les plateformes pédagogiques et les éditions italiennes.

Ce que la Suisse romande gagne en concertation et en coordination – facilitant ainsi les déménagements familiaux, la formation des enseignants, la gestion des stocks et rééditions d'ouvrages scolaires ainsi que leurs développements numériques –, elle le réduit en termes de souplesse d'adaptation de l'enseignement par année scolaire. Dans le scénario du modèle 10/11+4, la question se posera de chercher des dispositions inédites pour répartir différemment la matière aujourd'hui attribuée par le PER à la 11^e année. Une balance devra être trouvée pour aborder cette matière entre le cursus complet du cycle 3 et la première année du cursus gymnasial. Cela n'a rien d'impossible ni d'interdit sur le plan concordataire, mais devra être partagé entre deux cultures scolaires fort différentes, le constat étant établi que le corps enseignant gymnasial connaît assez mal les programmes de l'école obligatoire et réciproquement. Une collaboration fructueuse serait envisageable à l'échelle des cantons concernés, si tant est que Neuchâtel et la Berne francophone, voire également le Jura, optent aussi pour un modèle 10/11+4 les plaçant devant la même obligation d'adaptation curriculaire et pédagogique.

On notera au passage que Vaud est le seul canton suisse qui décerne encore au terme de la 11H un certificat de fin de scolarité obligatoire à tous les élèves. L'analyse faite à ce sujet par la CDIP durant les années nonante n'a jamais débouché sur l'introduction d'un certificat d'études national, comme dans des pays voisins, et les discussions relatives au Concordat HarmoS n'ont jamais traité du sujet.

1.8. Finalement, des choix cantonaux historiques et sociétaux face à l'exigence d'équité et d'efficience

On retiendra, en conclusion de cette rapide mise en contexte, que tous les cantons suisses offrent la possibilité d'obtenir sur leur territoire une maturité gymnasiale conforme à l'ORM/RRM, le plus souvent dans plusieurs établissements répartis régionalement, parfois complétés par des offres plus spécifiques (sport/études ou arts/études) et/ou par les offres plus élitistes et plus souples d'écoles privées. Les proportions d'élèves entrant dans la formation gymnasiale varient très fortement selon les régions, ce qui porte généralement à conséquence sur les taux variables de changement de filières voire parfois même d'abandon d'études.

De fait, historiquement et socioculturellement, la Suisse n'est pas homogène dans la population, ni d'un canton à l'autre. Les perceptions des niveaux d'exigences scolaires tout comme la bonne compréhension des logiques de filières désormais proposées dans le système helvétique de formation varient beaucoup. La Suisse alémanique est profondément attachée au système dual de formation professionnelle et la grande diversification des voies offertes par les hautes écoles spécialisées ainsi que par le tertiaire B. Tandis que les régions latines et frontalières, par tradition, et de plus en plus du fait d'un tissu économique et démographique s'internationalisant (ce qui inclut désormais Zoug), connaissent une attractivité des études gymnasiales nettement plus élevée que celle des autres formations. La présence légitime et historique des universités constitue un facteur local d'attractivité logique et indéniable. Si la maturité gymnasiale constitue fondamentalement le billet d'entrée directe et non conditionnelle dans une université helvétique, elle incarne aussi bon gré mal gré un marqueur social.

Les cantons restent les maîtres du jeu, les organisateurs et les investisseurs du système éducatif jusqu'au Secondaire II inclus. Ils se trouvent confrontés à diverses exigences, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, soit :

- une exigence de qualité générale de la formation et d'efficacité s'étendant à tous les établissements concernés,
- une exigence d'efficience et de bonne gestion économique et territoriale des offres de formation,
- une exigence d'équité et d'égalité des chances, ce qui ne signifie en rien l'uniformisation des offres et des parcours, mais nécessite du soutien et de l'information individualisés tout en autorisant les choix et les essais,
- une exigence de respect des accords et des règles communes du fédéralisme national dans un contexte mondialisé.

Au moment de (devoir) procéder à un réaménagement dans un système et un découpage bien rôdé, l'occasion est offerte d'innover en s'inspirant des expériences et bonnes pratiques de ses voisins, sans rien sacrifier aux exigences constantes, mais avec ici et là l'opportunité de mieux les satisfaire et d'apporter des impulsions et des correctifs à un système de formation soumis à la pression démographique et à des défis sociétaux et économiques.

C'est dans cet esprit et ce contexte qu'ont été identifiés et questionnés plusieurs cantons témoins.

2. Le modèle 10/11+4 et la charnière Secondaire I / Secondaire II dans quelques mises en œuvre

Avec la collaboration du Centre national de compétences du Secondaire II général ZEM|CES, la direction de projet MAT-EO a questionné neuf cantons suisses et en a invité plus spécifiquement quatre à apporter un témoignage circonstancié dans le cadre de tables rondes organisées sur une journée d'étude.

Les critères de ces choix portaient à la fois sur les analogies et les différences et peuvent être résumés ainsi pour les quatre cantons témoins présents :

ZURICH

- le canton le plus peuplé du pays et le seul avec Vaud à disposer de tous les types de hautes écoles sur son territoire, Poly inclus (ETH),
- un grand nombre d'écoles de maturité, réparties également dans les régions,
- un modèle mixte : 8+6 et 10/11+4, avec une stricte procédure d'examen d'entrée au gymnase.

BERNE

- le 2^e canton le plus peuplé du pays, comprenant une partie francophone incluse à la CIIP,
- un grand nombre d'écoles de maturité, réparties également dans les régions,
- un passage récent à quatre ans avec modèle 10/11+4 dans la partie germanophone, pourvu d'un système d'accès diversifié au gymnase.

THURGOVIE

- un canton frontalier peu urbain et moins connu des Romands,
- un système scolaire très décentralisé, avec une forte autonomie scolaire communale,
- un modèle 10/11+4 différencié.

VALAIS

- un canton bilingue sans université (hormis "à distance"), membre de l'espace romand,
- pas d'examen d'entrée, différenciation de l'enseignement en deux niveaux,
- le seul canton romand pratiquant un modèle 10/11+ et le seul gymnase en 5 ans du pays.

Et pour les cinq cantons interrogés à distance :

SAINT-GALL

- un grand canton universitaire de Suisse orientale, proposant comme Zurich un modèle mixte 8+6 et 10/11+4 pour un taux de maturité gymnasiale moitié moindre que Vaud.

LUCERNE

- le seul canton universitaire de Suisse centrale, proposant également un modèle mixte 8+6 et 10/11+4 accessible sans examen d'entrée.

SOLEURE

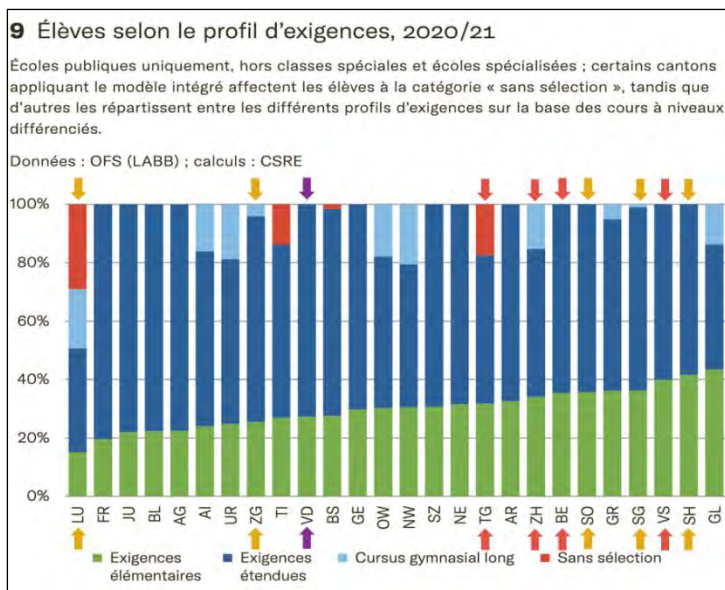
- un petit canton non universitaire du nord-ouest, avec seulement deux gymnases et un accès 10/11+4 sans examen d'entrée.

ZOUG

- un riche canton non universitaire présentant, avec les deux Bâle, le plus fort taux de maturité gymnasiale de Suisse alémanique, avec modèle mixte 8+6 et 10/11+4.

SCHAFFHOUSE

- un très petit canton non universitaire et excentré, disposant d'un seul gymnase et d'un accès 10/11+4 avec examen d'entrée, présentant avec 14,2 % le plus bas taux de maturité.



Par ailleurs, l'éventail de ces neuf cantons présente des répartitions différenciées des élèves au Secondaire I.

Les cantons de Lucerne et Thurgovie offrent aux communes scolaires la liberté de choix parmi trois structures, dont la possibilité de conserver des classes hétérogènes avec un enseignement à niveaux des disciplines principales.

Les flèches rouges signalent les cantons témoins et les oranges les cantons interrogés.

2.1. Comparaison globale

Globalement, une carte d'identité regroupe pour chacun des neuf cantons concernés quelques données fondamentales, avec sous l'écusson cantonal la ou les années déterminantes pour la mise en place de la structure gymnasiale actuelle.

Suivent la population actuelle (en milliers), le nombre de gymnases reconnus selon le RRM/ORM, le taux cantonal de maturités gymnasiales et enfin le(s) modèle(s) d'accès en vigueur.

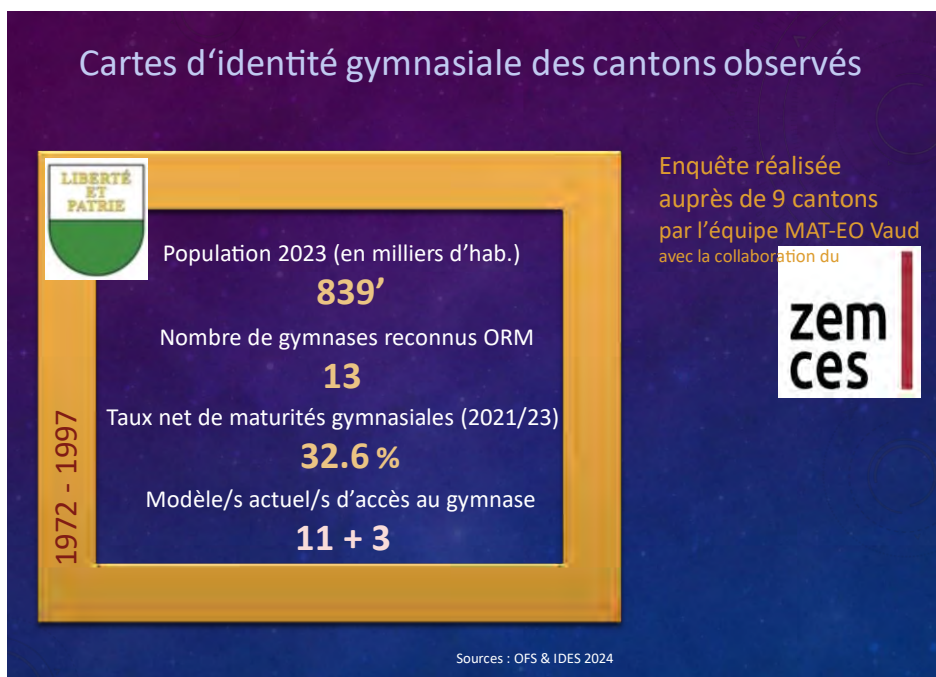


Tableau d'ensemble, dans l'ordre (horizontal) du nombre d'habitants :

 ZH 1'595' 28 gym 21.9 % 8+6 & 10/11+4 1972	 BE 1'060' 18 gym 19.3 % 10/11+4 2007	 SG 531' 8 gym 15.7 % 8+6 & 10/11+4 1856
 LU 430' 15 gym 18.9 % 8+6 & 10/11+4 1995	 VS 361' 4 gym 22.0 % 10/11+5 1972-1987	 TG 293' 6 gym 16.4 % 10/11+4 1995-2003
 SO 285' 2 gym 18.0 % 10/11+4 2007	 ZG 131' 6 gym 24.4 % 8/9+6 & 10/11+4 1990-2007	 SH 86' 1 gym 14.2 % 10/11+4 1997

Quelle proportion de gymnasien·ne·s selon les 2 ou 3 cursus possibles ?

 8+6 : 59 % 10+4 : 25 % 11+4 : 16 %	partie alémanique  8+6 : Ø 10+4 : 77 à 80 % 11+4 : 23 à 20 %	 8+6 : majorité 10+4 : 70 à 80 % 11+4 : 20 à 30 %
 8+6 : 70 % 10+4 : 9 % 11+4 : 21 %	 8+6 : Ø 10+5 : > 80 % 11+5 : < 20 %	 8+6 : Ø 10+4 : env. 70 % 11+4 : env. 30 %
 8+6 : Ø 10+4 : 85 % 11+4 : 15 %	 8+6 : 75 % 10+4 : 12,5 % 11+4 : 12,5 %	 8+6 : Ø 10+4 : 69 % 11+4 : 31 %

Quels résultats ou recommandations sont déterminants pour l'accès au gymnase ?

 Notes Sec1 et examens par les écoles du Sec II (ZAP). + recommand. maître de classe pour élèves Sec.I gén.	partie alémanique  Evaluation globale du S1 en fonction des futures études. Aussi sur compét.transvers. Recom. du S1 sur 8 critères.	 Résultats de l'examen L1, L2 (français) et Maths. + recommandations Sec 1. En combinaison dès 2026 avec les notes du Sec I.
 Selon résultats du S1, différents selon type d'école. Prise en compte notes et recommand. maître classe.	 Seule la moyenne scolaire annuelle est prise en compte, en fin 10^e ou 11^e. Exa complém. uniquement si insuffisance dans 1 discipl.	 Notes Sec I non considérées. Examen canto. L1 et Maths. Selon résultats, égalem. examen en Français. Recom. S1 complémentaire
 Accès sans examen, fondé sur le bilan du Sec I, établi en points selon critères canto. Sur compétences scolaires, sociales et transversales.	 Evaluation globale compét. disciplinaires, sociales et personnelles, ainsi qu'aptitudes et intérêts montrés.	 Examen conduit par Gymn. en concertation avec S1. La recommand. globale du Sec I prime → sem.probat.

Un certain profil ou des options disciplinaires sont-ils possibles au Cycle 3 ?

 Pour Sek- et Mittelsch. en 10^e et 11^e années.	partie alémanique 	 La grille horaire est variable et différenciée.
 Oui, dès la 2^e LZG. Sinon ensuite durant le KZG.	 Non.	 Non.
 Disciplines à choix en 11^e (2 h. hebdo): français – sciences – créativité art. ou techn.	 Pour filière second. 3 h./hebdo en 11^e à choix dans liste disc	 Introduction de profils en 11^e parmi 6 possibles, en lien avec l'orientation.

Comment est traitée la matière 11^e du plan d'études dans un parcours 10+4 ?

 Les résultats aux examens de passage fournissent des indications utiles. Les gymnases en tiennent compte et s'adaptent.	 partie alémanique 	 La matière du Sec.1 est partiellement intégrée (L1, Maths). Dans plusieurs disciplines, progr. indépendant.
 La matière de 11 ^e (9 ^e) est intégrée au programme du gymnase.	 PER partiellem. couvert. Les nouveaux PEC intégreront la matière de 11 ^e du PER pour les disciplines L1, L2 et Maths.	 La matière de 11 ^e (9 ^e) est intégrée au programme du gymnase.
 La matière est en grande partie intégrée au programme précéd. de 9 ^e et 10 ^e années (Sec. I).	 Les plans d'études du Kurzzeitgymi prennent le relais après la 2 ^e année du secondaire I.	 Le programme de 1 ^{ère} du gymnase s'inscrit dans la continuité de la 2 ^e année du secondaire I.

Quand commence l'orientation scolaire et professionnelle ?

 Pour Sek- et Mittelsch. en 10 ^e et 11 ^e années.	 partie alémanique Début en 9 ^e année, accent surtout en 10 ^e .	 Début en 9 ^e année, accent surtout en 10 ^e .
 Infos dès la 9 ^e , orientat. en 10 ^e et 11 ^e années.	 Dès la 9 ^e année.	 Début en 10 ^e .
 Début en 10 ^e .	 Début en 10 ^e .	 Début en 10 ^e .

Constatez-vous en 1^{ère} Gym des difficultés dues à l'hétérogénéité des âges ?

 Non. Mesures de soutien proposées aux élèves issus du Sec. I	 partie alémanique 	 Non. Les différences s'estompent rapidement.
 	 Non. Hétérogénéité et écarts d'âges entre élèves sont plus marqués avant (sec.I)	 Non.
 Non.	 Non.	 Non. Hétérogénéité plus marquée en termes de savoirs que d'âges.

2.2. L'organisation du cycle 3 de la scolarité obligatoire

La première table ronde visait à obtenir des informations et des exemples sur le fonctionnement du cycle 3 par rapport aux questions suivantes énoncées par la direction du projet MAT-EO :

1. Quelles proportions d'élèves entrent à l'Ecole de maturité gymnasiale selon les différents seuils proposés (fin de 10^e, fin de 11^e, et le cas échéant en fin de 8^e avec le Langzeitgymnasium) ?
2. Dans les différentes organisations du cycle 3, quels éléments favorisent plutôt l'égalité des chances ou alors plutôt l'efficacité ?
3. La possibilité d'entrer en Ecole de maturité à la fin de la 10^e et de la 11^e suppose-t-elle une orientation préalable des élèves dans une filière pré-gymnasiale ?
4. Quand les classes du cycle 3 restent hétérogènes, l'enseignement à niveau dans certaines disciplines est-il déterminant pour "se qualifier" pour l'Ecole de maturité ?
5. Quel accompagnement scolaire est organisé pour se préparer à entrer à l'Ecole de maturité ?
6. A quel moment du cycle 3 débutent l'orientation professionnelle et la préparation au choix individuel d'un futur parcours postobligatoire ?
7. Quel but poursuit la 11^e année après qu'une partie des élèves ait quitté le cycle pour entamer le cursus gymnasial ?

Globalement, les principales caractéristiques d'organisation des quatre cantons témoins sont les suivantes :

CYCLE 3 : distinctions fondamentales entre les quatre cantons témoins			
			
2 à 3 sections secondaires aux exigences différenciées. Langzeitgymnasium	2 sections : Realschule / Sek. Possibilité locale : Gymivorb. Choix local : par niveaux ou partiellement hétérogène.	Sec. à exigences de base. Sec. à exigences étendues. Modèle libre communal. Prégymnasial.	Système à niveaux, introduits progressivement de 9 ^e à 11 ^e . Disciplines enseignées en groupes hétérogènes.
Proportions (public & privé) : Sekundarschule : 77.4 % Langzeitgymnasium : 18.5 %	Realschule : 32,5 % Sekundarschule : 63.6% y.c. Gymivorbereitung	Grundanforder. : 28.4 % Erweiterte Anf. : 46.8 % Ohne Typenangl. : 18.8 % Orient. Gymnas. : 3.8 %	Orientation 1 (+) : env. 55 % Orientation 2 (-) : env. 40 % (variation d'un CO à l'autre)
Transfert possible en début an. Passage possible en GYM ou WMS après 2 ^e ou 3 ^e sur base niv. A, notes d'expér. et compét. sociales et pers.	Promotion possible sur recommandation (66 %) ou sur examen (25 %), avec une période probatoire d'un semestre. 10 % d'échecs avec retour.	Transfert possible début sem. Requête possible des parents, du maître de classe ou de l'élève. La répétition d'une année peut être exigée (1x).	Transfert possible au début ou au milieu du semestre. La progression du niveau 2 au niveau 1 nécessite une note supér. à 5.0 dans la discipline. Si note insuffisante en niv. 1, passage de l'élève au niv. 2.
L'orientation scol. et profess. apparaît en 10 ^e et 11 ^e dans les Sek- et Mittelschulen.	L'OSP débute en 9 ^e année et s'intensifie en 10 ^e .	L'OSP commence en 2 ^e sec. (10 ^e année).	L'OSP commence en 9 ^e sec. Projet personnel, éduc. choix, discipl. de renforcement en 11 ^e

Les échanges et les questions traités en table ronde ont permis d'apporter les informations complémentaires suivantes.

Note du DEF : L'auteur du Rapport final et le Comité de Projet MAT-EO ont validé un mode de restitution des débats qui valorise l'essentiel des messages délivrés. Pour chaque canton est présenté un résumé synthétique des principaux propos tenus par sa délégation, établi à partir de l'enregistrement de chaque table ronde.

1) Mode de composition des classes au Secondaire I : hétérogénéité, niveaux, autres variantes

THURGOVIE

- L'école secondaire I comprend deux niveaux, exigences élémentaires et exigences étendues. Toutefois, durant la scolarité obligatoire, la possibilité est offerte de choisir entre trois niveaux distincts pour les maths, le français et l'anglais, donc de pouvoir suivre certains cours dans l'autre niveau d'exigences tel qu'il est offert. À chaque semestre, un élève peut au besoin changer de niveau. Cette différenciation commence à partir de la 5^e année primaire (7H dans le système Harmos adopté par tous les cantons romands depuis 2013 contrairement aux cantons alémaniques qui ont conservé l'ancienne numérotation des années scolaires) et les parents peuvent donner leur avis, voire demander un examen de validation en cas de désaccord avec l'enseignante ou l'enseignant. Cette souplesse résulte notamment de la taille relativement modeste des établissements. D'autres variations sont plus aisées à offrir dans les plus grandes localités ; à Frauenfeld par exemple, les deux CO fonctionnent différemment, l'un où les niveaux diffèrent au sein de la même classe et l'autre où les élèves changent de classe pour certaines disciplines selon leur niveau individuel, ce qui modifie évidemment la dynamique et l'organisation de la journée de classe. Il revient à chaque commune scolaire (Schulgemeinde) de décider de la réalisation ou non de l'une ou l'autre possibilité, le choix découlant le plus souvent de raisons financières.
- Les choix communaux peuvent parfois poser des problèmes dans la mesure où quelques enseignantes et enseignants ou certaines familles – notamment d'origine allemande – préféreraient un enseignement plus sélectif et donc exigeant.
- Suite au départ vers le gymnase d'une partie des élèves au terme de la 2^e secondaire (la 8^e, ou 10H), les classes sont réorganisées en 9^e (11H) par regroupement des élèves restants.

ZURICH

- Les écoles de scolarité obligatoire proposent deux niveaux : A le plus élevé et B comme niveau élémentaire. Certaines proposent également un niveau C. La différence est notamment que les élèves de niveau A peuvent se présenter sans autre à l'examen d'entrée au Langzeitgymnasium, mais que ceux de niveau B (et C) doivent pour cela obtenir une recommandation du maître de classe.
- En outre, parmi quatre disciplines (maths, allemand, anglais et français), trois doivent faire l'objet de cours à niveaux d'exigence.
- Le système cantonal est très ouvert et les communes disposent d'une grande marge de manœuvre en matière de séparation ou intégration selon les niveaux et le débat est assez fort, également au sein du personnel enseignant. Certaines écoles vont assez loin dans l'intégration, par exemple les "Mosaikschulen" qui pratiquent les deux niveaux ensemble dans l'enseignement. Selon les lieux, les classes peuvent être très homogènes ou hétérogènes. Cela dépend notamment de la direction d'école, qui détermine les principales orientations, mais il faut aussi que le corps enseignant adhère à ces choix, dans un esprit d'établissement.
- Il ne faut pas oublier qu'on peut aussi passer d'un niveau inférieur vers un niveau supérieur, même si cela est moins fréquent. L'orientation professionnelle commence en 8^e (10H) et se poursuit évidemment en 9^e (11H), ce qui doit contribuer à choisir les branches à option et les bons niveaux.

BERNE

- Les écoles du Secondaire I proposent au moins deux niveaux : compétences de base / Realschule ou compétences avancées / Sekundarschule. S'y ajoute une troisième filière en tant qu'école secondaire spéciale.
- L'importance des communes reste élevée car elles décident de leur modèle selon quatre types de répartition, allant d'une séparation prononcée des élèves jusqu'à une intégration presque complète, quasiment dans la continuité de l'école primaire où les élèves fréquentent une classe indépendamment de leurs capacités personnelles, mais dans l'un des deux ou trois niveaux proposés pour les disciplines principales.

- Ces choix varient à la fois selon la taille de la commune et la région dans laquelle elle se situe. On constate un intérêt croissant pour les modèles plus intégratifs dans les villes. Mais il faut parfois réorganiser la distribution des classes pour un petit nombre d'élèves. Les fonctionnements locaux sont très hétérogènes selon les écoles ; il y a aussi beaucoup de possibilités d'hétérogénéité en 9^e (11H) année, avec des possibilités d'apporter des soutiens à divers niveaux, également par rapport aux choix d'orientation. La masse critique de l'établissement joue un rôle certain : ainsi dans de petites communes on privilégiera parfois une solution intégrative pour pouvoir conserver un effectif suffisant dans les classes.
- Un tel système repose sur une culture de collaboration : on développe localement et progressivement un certain profil, lequel peut/doit attirer des personnels d'enseignement et de direction qui lui correspond, ce qui n'est pas toujours évident en période de pénurie.

VALAIS

- Le canton connaît un seul système malgré sa grande diversité et la taille très variable des cycles d'orientation, pouvant aller de 50 à 800 élèves. À partir de 300, on obtient une souplesse suffisante, mais on doit concevoir des aménagements pratiques en dessous de 100 élèves, parfois en procédant exceptionnellement à des regroupements qui voient la ou le même enseignant assurer à la fois les niveaux 1 et 2 ou enseigner un plus grand nombre de disciplines.
- La colonne vertébrale du système est constituée par l'orientation progressive de l'élève, qui commence en 8H. Au primaire, tous les élèves fréquentent une même classe, y compris ceux disposant d'un programme adapté. Après la fin de l'école primaire, au Cycle d'orientation (CO), se fait le choix du niveau 1 ou 2 pour le français et les maths en 9H, puis à la fin de celle-ci un même choix s'ajoute pour deux disciplines, l'allemand et les sciences de la nature. Au terme de la 10H, une partie des élèves va quitter le CO, les meilleurs entrant déjà au gymnase. Les autres poursuivent en 11H, toujours en classe hétérogène avec deux niveaux pour les quatre disciplines mentionnées. Les classes de 11H sont réorganisées en fonction des effectifs, tout en conservant la personnalisation individuelle des cursus dans les disciplines à niveaux.
- L'organisation des CO est conçue selon des modules dans lesquelles on met trois ou quatre classes ensemble et où on répartit les élèves dans des groupes de niveau 1 ou de niveau 2. L'enseignement peut être parfois séparé, parfois intégré à la classe avec un co-enseignement. La complexité organisationnelle au sein des établissements augmente également du fait que les deuxième (en 9H) et troisième langues (en 10H et 11H) y sont enseignées dans des groupes restreints de 13 à 15 élèves. Le canton assume son souci de donner de bonnes conditions d'apprentissage à tous les élèves. La difficulté de suivi et d'information croît pour l'enseignante ou l'enseignant référent (maîtresse et maître de classe).

2) Moment ou âge de l'orientation, échéances et responsabilités de cette décision clé

THURGOVIE

- Le choix initial se fait en 5^e (7H) et la décision se prend avec les parents en 7^e (9H). En cas de désaccord entre l'école et les parents, il reste à l'élève la possibilité de se soumettre à un examen. Dans l'ensemble, le système reste toutefois très flexible et on peut changer de niveau A ou B dans les deux sens. En 8^e (10H) débute l'orientation professionnelle. Parmi les critères, on estime qu'il faudrait se situer dans deux disciplines au niveau supérieur pour pouvoir accéder au gymnase, mais ce n'est pas un critère absolu, d'autres éléments pouvant être pris en compte dans la décision.
- Depuis que le Langzeitgymnasium a été supprimé, la flexibilité au sein du Secondaire I fait tout son sens, en particulier pour les garçons, pas toujours suffisamment prêts ou mûrs en 8^e (10H) pour passer l'examen et nécessitant le parcours de la 9^e (11H) pour avoir atteint le niveau souhaité pour le gymnase.

ZURICH

- Le moment clé (pour décider d'accéder au Kurzzeitgymnasium) se situe en 8^e (10H), un bilan de compétence (Standortgespräch) étant fait lors d'une discussion de la ou du maître de classe avec les parents et l'élève. Le "Stellwerk" joue également un grand rôle cette année-là, s'agissant d'un test scolaire standardisé en ligne, utilisé dans toute la Suisse alémanique et de manière obligatoire dans de nombreux cantons. L'école dispose donc de multiples données : les notes scolaires, les résultats au test standardisé, les commentaires de l'enseignante ou de l'enseignant, les attentes des parents. On décide à partir de là si l'élève se soumet à l'examen d'entrée au gymnase – ce qui n'empêche en rien de pouvoir à nouveau le faire une année plus tard au terme de la 9^e (11H) – ou comment on continue avec le choix des disciplines pour l'année scolaire suivante.

BERNE

- On peut considérer trois phases dans le système bernois. On débute en 7^e (9H). La phase la plus intensive est celle de la 8^e (10H), où on s'oriente pour un type de formation ou une profession. Si la durée de la 8^e (10H) n'y a pas suffi, on utilisera encore la 9^e (11H) pour mieux se préparer et s'orienter en fonction du chemin choisi individuellement.
- La responsabilité première du choix revient à l'élève et ses parents, mais le gymnase leur dit également si l'élève présente les capacités suffisantes pour y poursuivre sa formation. Il y a pour cette voie deux possibilités : soit le corps enseignant confirme que l'élève a le potentiel pour la filière gymnasiale et cela sert de clé d'accès, soit dans le cas contraire l'élève conserve la possibilité de passer un examen en 8^e (10H) pour tenter l'accès, comme à nouveau en 9^e (11H) s'il ne l'a pas réussi l'année précédente. On constate que l'histoire familiale et le lieu de domicile jouent un rôle souvent déterminant dans le choix de la formation suivie au Secondaire II.

VALAIS

- L'orientation progressive commence en 8H : l'élève va être orienté en niveau 1 ou 2 pour les disciplines concernées (L1 et Maths). On tient d'abord compte de la note (à partir de 5 on passe en niveau 1), à laquelle s'ajoutent le résultat de l'examen de fin d'année, l'avis des parents et l'avis de l'enseignante ou l'enseignant titulaire. Il faut qu'au moins deux de ces critères soient positifs pour qu'un élève avec une moyenne entre 4.8 et 4.9 puisse rejoindre le niveau 1.
- Le mécanisme est assez semblable en 9H. Le choix d'aller ou non au gymnase se fait principalement en 10H et le processus est formalisé : un bilan d'orientation est fait pour chaque élève au milieu de l'année, afin de déterminer la voie de formation qui lui serait la plus adaptée. Les parents sont rencontrés et un projet professionnel ou scolaire est défini avec eux pour leur enfant. En cas de contestation de la décision de l'école de refuser une entrée au gymnase après la 10H, l'élève se soumet à la rentrée d'août à un examen complémentaire dans la discipline insuffisante, pour confirmer ou infirmer la décision prise. Mais si l'élève a des résultats insuffisants dans plus d'une discipline sur les quatre qui sont enseignées à niveaux, la voie gymnasiale post 10H n'entre plus en ligne de compte et l'élève poursuit son CO.
- Le moment clé se situe en définitive en 11H où toutes les voies restent encore ouvertes, y compris l'accès au gymnase sous réserve des résultats au terme de cette dernière année d'école obligatoire.

3) Processus d'orientation et valorisation de la formation ou maturité professionnelle

TURGOVIE

- Le canton restant fortement campagnard, le taux de maturité gymnasiale y est plus faible qu'en moyenne nationale. Beaucoup d'élèves vont jusqu'au bout de la scolarité obligatoire (9^e). De ce fait, cette dernière année (11H) est organisée avec beaucoup de branches à choix ou d'options ; elle fonctionne avec des projets, dans l'idée de se préparer pour une profession ou pour un examen d'entrée au gymnase. Cet examen est organisé en janvier afin de permettre de se repositionner sur un autre choix de formation en cas d'échec.

ZURICH

- Le Service de la jeunesse et de l'orientation professionnelle a réalisé une nouvelle vidéo pour expliquer suffisamment tôt aux familles le système scolaire et les diverses voies de formation avec leurs débouchés potentiels. Ce matériel existe en de nombreuses langues et peut être utilisé dès le degré primaire, le but étant de bien faire comprendre dans tous les milieux sociaux et selon les diverses origines nationales les dispositions et les parcours scolaires conduisant aux formations supérieures.

BERNE

- L'orientation générale commence au début du Secondaire I et connaît son apogée durant la 8^e (10H). On cherche notamment à bien y expliquer tous les aspects des programmes de formation du Secondaire II. C'est déjà en partie trop tard de le faire en dernière année, la plupart des choix étant actés.
- Le territoire bernois étant vaste et diversifié, les choix d'orientation découlent non seulement des ambitions familiales, mais également des débouchés de l'économie régionale, des distances et moyens de transport. On observe aussi certaines typologies des familles selon les différentes régions. Tout ceci impacte assez fortement les choix de filières pour le Secondaire II.

VALAIS

- Le panorama des métiers est présenté très tôt. Au début de la 9H, une séance d'information est proposée aux parents sur tout le processus d'orientation scolaire et professionnelle. En 10H débute le cours de connaissance

de soi pour les élèves, incluant les capacités et compétences transversales. On conseille notamment aux élèves de faire un stage durant l'année. En 11H, le cours d'orientation scolaire et professionnelle s'arrête au terme du premier trimestre, les grandes entreprises ayant commencé très tôt déjà à recruter leurs apprentis.

- Du fait du fort développement des HES en Valais, les maturités spécialisées et professionnelles connaissent un franc succès dans les choix d'orientation.

4) Statut et organisation spécifique de la 11^e année, répartition des élèves et du corps enseignant ?

TURGOVIE

- Les classes restent hétérogènes en dernière année (9^e, donc 11H). Les élèves qui souhaitent se présenter à nouveau à l'examen d'entrée au gymnase doivent pouvoir se montrer assez indépendants, car les principaux soutiens leur sont fournis durant l'année précédente, mais ne le sont plus spécifiquement durant la dernière année de la scolarité obligatoire. Bien que cela ne soit pas soutenu par le canton, un certain nombre de familles sollicitent des cours privés ; il s'agit en particulier de parents travaillant dans le secteur tertiaire ou académique à Zurich.
- Selon le nombre d'élèves ayant accédé au gymnase au terme de la 8^e (10H), quelques postes dans le personnel enseignant ont pu être perdus. Cela dépend beaucoup de la taille de la commune scolaire, mais des aménagements sont nécessaires sur la durée.

ZURICH

- L'enseignement reste axé sur le tronc commun, assorti du choix individuel d'options.
- On observe que les élèves qui ont déjà décroché leur place d'apprentissage perdent quelque peu la motivation. En réalité, ce n'est donc pas ceux qui comptent encore aller au gymnase qui pourraient poser un problème de motivation dans les activités scolaires. Pour trouver une solution à ce déficit d'attention, un grand projet a été développé avec les milieux économiques : une convention peut être établie avec l'entreprise ayant assuré la future place d'apprentissage, le maître d'apprentissage conseillant durant l'année le jeune sur son parcours scolaire et les matières importantes à étudier en vue de son futur métier.
- Dans la mesure où la part majoritaire des gymnasiennes et gymnasiens est déjà entrée en formation dans le Langzeitgymnasium, l'entrée au Kurzzeitgymnasium n'impacte pas fortement la réduction des effectifs sur la dernière année de scolarité obligatoire et les établissements peuvent facilement gérer la répartition des heures sans perte de postes ou difficultés importantes.

BERNE

- Il faut trouver une flexibilité en fonction des intérêts des élèves. Berne propose en 9^e (11H) une formation complémentaire en fonction des besoins des élèves en allemand, français et mathématiques. Il reste, selon les choix communaux, des différenciations entre les niveaux.
- Concernant le regroupement des élèves, l'expression bernoise serait "ungleich verschieden" : cela dépend essentiellement du modèle choisi au niveau local parmi les variantes autorisées. Il y a par exemple des classes intégratives ; ou alors les Mosaikschulen, qui répartissent les élèves en deux niveaux A et B ou fonctionnent plutôt comme un ensemble hétérogène avec des programmes individualisés ; il y a aussi des classes, surtout en 9^e (11H), avec une grande flexibilité permettant de prendre en compte les orientations individuelles pour la suite de la formation (apprentissage, maturité d'un type ou d'un autre). Cela se détermine véritablement au niveau de la Schulgemeinde (commune scolaire).
- Maintenant que le système est bien installé dans le canton, on peut suffisamment anticiper les effets sur les effectifs de 9^e (11H). Les écoles doivent certes se réorganiser pour reconstituer les classes et, les premières années, quelques postes du personnel enseignant ont dû être transférés. Après ces quelques années, l'équilibre est désormais retrouvé sur l'ensemble du CO.

VALAIS

- En 11H, les élèves sont encore totalement mélangés dans les classes et l'enseignement se poursuit dans un tronc commun avec deux niveaux, dans la continuité des années précédentes. Il est confirmé que les attentes des milieux professionnels portent très clairement sur les matières scolaires, bien davantage que sur une approche préprofessionnelle. Cette dernière année conserve toutefois une coloration particulière, du fait notamment qu'avec le départ vers le gymnase des meilleurs élèves, la dynamique a pu quelque peu changer : on ajoute entre autres un peu de français et de maths. Une fois que l'élève a terminé son éducation au choix professionnel, il peut se lancer dans la réalisation d'un projet personnel axé sur un intérêt individuel particulier.

- Le système n'ayant pas varié en Valais, l'effectif global du corps enseignant n'est pas touché. Le travail consiste à reconstituer les classes et re-répartir l'enseignement des disciplines à niveaux au sein de l'établissement.

2.3. Les conditions d'accès à l'Ecole de maturité

La deuxième table ronde visait à obtenir des informations et des exemples sur la détermination des conditions de passage par rapport aux questions suivantes énoncées par la direction du projet MAT-EO :

1. Dans quelle mesure ces conditions d'accès sont-elles le produit de l'histoire du système scolaire concerné et le reflet de la culture cantonale/communale, voire linguistique ?
2. Quelles modalités de sélection sont déterminantes pour l'accès à l'Ecole de maturité ? Selon quels critères la sélection est-elle décidée (notes, moyennes, niveaux, potentiel, motivation, compétences transversales, etc.) ?
3. Quand il y a un examen cantonal d'accès à l'EM, qui le prépare, qui le corrige ? Cet examen constitue-t-il l'unique modalité de sélection ?
4. Quand l'évaluation est globale, le pouvoir du maître/de la conférence des maîtres est-il total ? Les parents influencent-ils les décisions ?
5. Quand la décision découlant de l'évaluation globale est négative, l'élève et ses parents disposent-ils d'un moyen de recours ou d'une "deuxième chance" ?
6. Existe-t-il une coopération entre l'École obligatoire et le Secondaire II gymnase pour organiser et régler la transition ? Sur quoi porte le cas échéant ce dialogue ou cette collaboration ?

Globalement, les principales caractéristiques de passage dans les quatre cantons témoins sont les suivantes :

ACCES GYMI : distinctions fondamentales entre les quatre cantons témoins			
			
Notes de l'année pour 50 %, résultats exam L1 & Maths 50%	Evaluation globale fin janvier non fondée sur les résultats, mais sur le potentiel en regard des exigences gymnasiales. 6 domaines sur 8 doivent être recommandés positivement.	Les notes du Sec I ne sont pas prises en compte. Evaluation plutôt globale avec pronostic d'adaptation à la formation gymnasiale.	Seule la moyenne ann. compte. Après 10 ^e : moyenne gén. ≥ 4.5 3 niv. I ≥ 4.5 et 1 niv. I ≥ 4 . Après 11 ^e : 3 niv. I et 1 niv. II : dont 2 niv. I ≥ 4.0 et 1 niv. II ≥ 5 . Examens fin de 11 ^e = 20% moy.
Préavis des parents et du maître de classe.	Aucun préavis des parents.	Recommandation du prof. Sec I, considérée si exa insuff.	Aucun préavis des parents. Préavis indicatif du CO en 11 ^e .
Examen cantonal écrit L1 & Maths.	Si aucune recommandation, possibilité d'examen en L1, Maths et L2 français (oral début mars + écrit mi-mars).	Examen écrit L1 & Maths. Si résultats incertains, exa. supplém. en français L2	Aucun examen d'entrée. Possible exa complémentaire si notes insuffisantes dans 1 discipline en fin 10 ^e ou 11 ^e .
Programmes de soutien pédag. à tous les degrés prim. & sec. I. 1 ^{ère} Sec II : période probatoire d'un semestre. Déc. Conseil cl.		Préparation différenciée de l'examen par le CO (la réussite ne devrait pas dépendre du suivi de cours d'appui externes)	
Analyses et statistiques détaillées du processus annuel.			Réflexions en cours pour une évaluation plus globale.

PARTICULARITES BERNOISES (Renato Kuonen et Christine Gagnebin):

Souplesse d'organisation et des modes d'accès pour les gymnases alémaniques et modalités francophones

Une variation aussi bien dans les structures du CO que dans les accès au Gymi

- Les communes scolaires décident de l'organisation du secondaire I dans le cadre des structures autorisées par la loi scolaire :
 - d'une part en ajoutant éventuellement une filière pré-gymnasiale aux deux sections imposées "Realschule" et Sekundarschule ;
 - d'autre part en décidant si l'enseignement est séparé par niveau ou s'il réunit en partie des groupes hétérogènes d'apprentissage.
- Quatre variantes sont possibles pour accéder au gymnase, dans le but d'augmenter les chances des intéressés selon leur parcours scolaire :
 - les enseignants évaluent à la fin janvier le potentiel de parcours gymnasial des élèves dans quatre disciplines (L1, L2, Maths, NMG) et leur recommandation positive ouvre l'accès direct;
 - les élèves intéressés suivent la 3e année de CO dans la section préparant à l'école de maturité et obtiennent un niveau A en L1, L2 et Maths et plus de 5 dans au-moins 2 disciplines ;
 - l'examen d'admission est obligatoire pour les élèves qui ne fréquentent pas l'école publique dans le canton ; de même pour ceux qui n'auraient pas encore atteint 17 ans ;
 - l'accès à la 3e année de maturité est possible pour les titulaires d'une maturité profess. Ou d'un diplôme de culture générale sous certaines conditions ; pour les autres à examen.

La charnière bernoise de passage au gymnase comprend, dans la partie alémanique, quatre variantes :

- Au milieu de la 8^e (10H), les élèves reçoivent – ou non – une recommandation pour entrer au gymnase ; il s'agit là d'un élément prospectif, les enseignantes et enseignants qui suivent de près l'élève produisent une recommandation s'ils estiment, sur la base de ses évaluations, de ses compétences méthodologiques et sociales, de son profil et de son engagement, qu'il serait capable de suivre les cours du gymnase. Sur cette base, l'élève pourra entrer en 1^{re} de gymnase dès l'année suivante, qui correspondra à sa 11^e année de scolarité.
- Si l'élève n'a pas obtenu cette recommandation, mais qu'il estime de son côté présenter les dispositions adéquates, il est en droit de se présenter en février-mars à l'examen d'admission au gymnase, portant par écrit sur l'allemand, le français et les maths. En cas de réussite à l'écrit, il sera encore soumis à un examen oral en français.
 - 80 % des élèves qui entrent au gymnase le font ainsi à l'issue de la 8^e (10H), ce qui montre l'attrait et le succès de cette possibilité.
- Les autres qui s'y intéressent pourront entrer au terme de la 9^e (11H) selon une procédure identique de recommandation ou, s'ils n'obtiennent pas celle-ci, d'examen, mais avec des contenus différents et plus exigeants puisqu'une nouvelle année scolaire s'est passée.
- Ces examens sont conçus en collaboration entre les deux degrés : ils sont rédigés par le corps enseignant gymnasial, puis soumis à l'approbation de leurs collègues du Secondaire I afin de s'assurer qu'ils correspondent effectivement à ce qui a été étudié durant le cycle 3. Au terme de la session, les épreuves sont corrigées par des professeurs de gymnase. Le taux d'échec est massif, plus de 75 %, du fait qu'il s'agit d'élèves n'ayant pas obtenu la recommandation de leurs enseignants (laquelle les dispenserait de l'examen, comme en 8^e (10H) et d'élèves issus d'écoles privées.
 - Quel que soit le moment du passage, les élèves entrent évidemment en 1^{re} année du gymnase en quatre ans. Bien qu'il y ait reprise de nombreux contenus en 1^{re} année, les programmes sont conçus différemment de ceux de l'école obligatoire.

Pour la partie francophone du canton de Berne, le gymnase se fait encore pour l'instant en trois ans (11+3), avant de s'adapter prochainement au nouveau RRM/ORM. Actuellement, la partie francophone a souhaité maintenir un accès par évaluation, avec des exigences plutôt élevées. À l'issue du premier semestre de la 9^e (11H), les élèves de la section pré-gymnasiale doivent avoir obtenu des résultats de niveau A dans au moins deux disciplines avec des notes supérieures à 5. Dans le cas où ces exigences ne seraient pas atteintes, l'élève qui estime avoir le profil pour accéder au gymnase conserve la possibilité de se présenter à un examen d'admission. Celui-ci est constitué de trois écrits mais également trois oraux, en français, allemand et maths. Une centaine d'élèves s'y présentent chaque année, pour un taux moyen de réussite de 15 à 20 %. Bien que cela représente une organisation importante pour le gymnase, ce système permet d'offrir une assez large égalité des chances dans le canton quant aux possibilités d'entrer au gymnase.

PARTICULARITES THURGOVIENNES

Des organisations scolaires différenciées et le cas particulier du Gymnase pédagogique (Brigitte Pallmann)

Le système scolaire thurgovien laisse une grande marge de manœuvre aux communes dans l'organisation des classes. La formation professionnelle demeure ensuite la voie privilégiée pour une grande partie de la population, touchant aussi bien l'apprentissage que la maturité professionnelle ou spécialisée (Fachmatura).

Sur le plan cantonal, les élèves ont la possibilité de se présenter au terme de la 8^e année (10H) à l'examen pour accéder au gymnase. S'ils le réussissent, ils peuvent choisir librement la suite de leur parcours, soit en entrant directement dans un gymnase cantonal, soit en suivant encore la dernière année de scolarité obligatoire pour entrer après la 9^e (11H) dans le "Gymnase pédagogique". Historiquement, dans un canton rural, l'Ecole normale était considérée dans la population comme moins élitiste que le gymnase : la solution trouvée permet de motiver un grand nombre de jeunes à assurer leur formation secondaire II pour se diriger vers la profession enseignante ensuite, ce qui est considéré comme un avantage, notamment face à la pénurie de personnel enseignant.

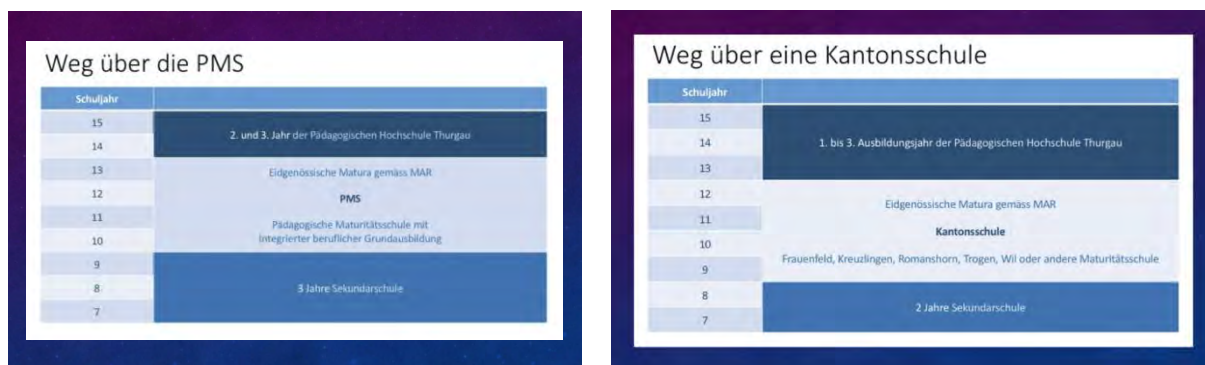
Une certaine souplesse dans l'organisation du Sec I et l'accès au Gymnase

- **Au niveau Sec I, les communes scolaires sont autorisées par la loi scolaire :**
 - ...à décider si l'enseignement de certaines branches (maths, français (L2), anglais (L3)) est séparé par niveau ou s'il réunit en partie des groupes hétérogènes d'apprentissage (en supplément à la répartition traditionnelle entre « Grundanforderung » et « erweiternde Anforderung »).
- **Au moins deux moments sont possibles pour accéder au gymnase :**
 - De manière générale : l'examen d'admission est obligatoire pour tous les élèves. Mais le niveau de l'examen diffère selon le moment d'accomplissement de l'examen d'admission (2^{ème} année sec I / plus tard). La plupart passent l'examen après la 2^{ème} année du Sec I. Il est possible de passer l'examen « à l'essai » et y entrer une année plus tard.
- **La formation professionnelle en Thurgovie est portée en étendard :**
 - Le taux d'une maturité gymnasiale est bas. Le taux d'une maturité quelconque (gymnasiale, maturité de branche (Fachmatura) ou d'une maturité professionnelle (Berufsmatura), par contre, est relativement haut.

Le système pratiqué dans le canton découle de ce qui est souvent décrit comme le "Thurgauer Modell". En 2003, le canton a supprimé les Écoles normales pour les remplacer par une Haute école pédagogique. Mais il a décidé de conserver une partie de leur formation, reportant d'une part la 5^e et dernière année de l'Ecole normale dans la HEP et transformant d'autre part les quatre premières années en gymnase, devenu la Pädagogische Mittelschule (PMS).

Cette transformation donne la possibilité aux étudiantes et étudiants de la PMS qui se destinent à l'enseignement d'entrer dans la HEP directement en 2^e année. Pour que ces jeunes soient suffisamment mûrs, ils n'entrent à la PMS qu'après la 9^e année (11H), alors qu'ils peuvent entrer au gymnase après la 8^e (10H) déjà. Cette solution n'a pas empêché la HEP thurgovienne d'obtenir l'accréditation (la PHTG forme à tous les niveaux de la scolarité, les études de Master étant associées à l'Université de Constance).

Différences entre la Pädagogische Mittelschule et le Gymnase cantonal thurgovien



TEMOIGNAGES CANTONAUX

Les échanges et les questions traités en table ronde ont permis d'apporter les informations complémentaires suivantes (pour Zurich, on n'évoquera que brièvement le passage au Langzeitgymnasium au terme du degré primaire, dans la mesure où ce modèle – largement majoritaire – n'intéresse pas les cantons romands) :

Note du DEF : L'auteur du Rapport final et le Comité de Projet MAT-EO ont validé un mode de restitution des débats qui valorise l'essentiel des messages délivrés. Pour chaque canton est présenté un résumé synthétique des principaux propos tenus par sa délégation, établi à partir de l'enregistrement de chaque table ronde.

1) Procédures de sélection ou d'examens, évaluations globales ou disciplinaires, "soft skills"

THURGOVIE

- Durant vingt ans, sur le modèle zurichois, le canton organisait des examens en allemand, maths et français, en mode écrit et oral. La conclusion en a été tirée que cela demandait trop d'efforts et de coûts par rapport à la finalité de la sélection. Depuis deux ans, la formule s'est simplifiée à un examen écrit en allemand (rédaction et grammaire) et en mathématiques, examen qui concerne l'ensemble des élèves. Ceux dont les résultats sont à la limite peuvent les compléter par une recommandation des enseignants.
- Les contenus diffèrent entre les examens de fin de 8^e (10H) et de fin de 9^e année (11H). Cela tient notamment à la particularité que, sur les quatre gymnases cantonaux, trois acceptent les élèves après la 8^e (10H) déjà et un seulement après la 9^e (11H) (voir PMS ci-dessus).
- Les examens sont conçus et corrigés en tandems réunissant toujours des enseignantes et enseignants des deux degrés concernés.
- Les aspects transversaux et non disciplinaires ne sont pas pris en compte dans les examens.

ZURICH

- La seule voie d'accès au gymnase dans le canton de Zurich, dans les deux formes connues du gymnase, passe obligatoirement par un examen de passage. Ceci est possible aussi bien au sortir de la 8^e (10H) que de la 9^e (11H). Les résultats tiennent compte pour moitié de l'examen passé dans deux disciplines – allemand (rédaction et grammaire) et mathématiques – et pour moitié des notes à l'année sur un large spectre de cinq disciplines (allemand, anglais, français, maths, nature et technique). L'examen est préparé et corrigé à la fois par le personnel enseignant du Secondaire I et du gymnase, ceci dans le but de bien régler la charnière de passage.
- L'organisation de cet examen – et plus encore de celui d'entrée au Langzeitgymnasium – mobilise énormément de ressources dans le canton, avec pratiquement des délégué-e-s du corps enseignant par chacun des établissements et un grand nombre de réunions sur l'année dans le but de toujours perfectionner le mécanisme et de monitorer le système.

- L'examen est donc pensé avec beaucoup de soin et dans une finalité d'égalité des chances. Son principal aspect négatif découle de l'intense consommation de cours privés auxquels les parents soumettent leur enfant pour le préparer, ceci au terme du primaire comme au cours du secondaire. Le Département se montre très critique par rapport à cette tendance forte qui crée artificiellement une forme d'inégalité. Il faut toutefois se rendre compte que sur l'ensemble des jeunes qui se présentent à l'un ou l'autre de ces examens, près de 90 % ont effectivement suivi un cours préparatoire, dont près des deux-tiers ont été offerts par l'école publique elle-même dans le cadre du cursus et un tiers vendu par le secteur privé.
- Les compétences non disciplinaires ne sont pas prises en compte dans les examens et pas évaluées ; il n'est actuellement pas prévu de le faire. Il faudra par contre considérer comment, dans la détermination et la mise en œuvre du nouveau Plan d'études cadre, ces aspects transversaux figurant au chapitre 2 du PEC-Gym vont impacter les finalités et influencer le type d'élèves qui viendront au gymnase et y réussiront, ce qui va conduire à évaluer si de tels aspects devront être examinés à l'avenir et comment ils seront alors pris en compte.
- Diverses exigences du plan d'études doivent être atteintes et donc pouvoir être vérifiées dans le cadre d'évaluations et d'examens. Face aux questions relatives aux compétences transversales, la réponse est qu'on renoncera à évaluer des choses qui n'ont pas été formellement enseignées dans toutes les classes, sur la base du plan d'études et des moyens d'enseignement en vigueur dans les écoles du canton. Ce n'est qu'une fois qu'aurait été clarifiées les questions d'enseignement et d'évaluation des compétences transversales sur la base de la mise en œuvre du nouveau PEC que l'on s'interrogera le cas échéant sur la nécessité et la manière de les intégrer aux conditions de sélection.

BERNE

- Cycles d'orientation et gymnases collaborent pour la préparation de l'examen, ce qui paraît très important. Les tests sont rédigés par des enseignantes et enseignants de gymnase et préalablement soumis à leurs collègues du cycle d'orientation.
- Dans la partie francophone du canton, les élèves doivent se qualifier (par un nombre minimal de points obtenus à l'écrit) pour se présenter aux examens oraux qui vont suivre. Cela constitue une forme de présélection, de manière à examiner les élèves qui montrent vraiment des chances de réussite. Malgré tout, le taux de réussite est très bas.
- Dans la partie alémanique du canton, les compétences méthodologiques, relationnelles et transversales sont prises en compte dans le cadre de la recommandation et pas dans l'examen. Du côté francophone, elles n'apparaissent pas dans la procédure.
- En définitive, avec les quatre possibilités offertes pour accéder au gymnase, on relève un taux très bas d'échec ou d'abandon au cours ou au terme de la 1^{re} année, de l'ordre de 10 % au maximum. En cas d'échec après le premier semestre probatoire, les élèves concernés vont rester jusqu'au terme de l'année au gymnase et bénéficier de soutiens et de stages pour arriver à l'été avec un autre projet de formation en poche.

VALAIS

- Pour un passage au gymnase après la 10H, la loi valaisanne de 2009 est rigoureuse et sélective. Si l'élève désireux d'y entrer n'obtient pas le niveau 1 dans les quatre disciplines au cours de la 10H, il devra faire la 11H au CO. Au-delà de cette règle de base, on a également tenu compte d'un reproche émis par les gymnases voici quinze ans, à savoir qu'ils constataient un trop grand nombre d'échecs à la fin de la 1^{re} année, notamment d'élèves entrés après la 10H du CO. Les conditions d'accès ont donc été durcies dans la loi de 2009, exigeant que les élèves en niveau 1 aient une moyenne supérieure à 4.5 dans les quatre disciplines principales (français, allemand, maths, sciences naturelles) et également dans la moyenne générale des autres disciplines (éducatives et culturelles). On accepte donc sciemment les élèves qui sont scolairement les meilleurs.
- Simultanément, les conditions d'accès après la 11H ont été pour leur part simplifiées et rendues plus faciles qu'après la 10H. L'élève doit avoir réussi son année pour entrer au gymnase, donc avoir le niveau dans trois disciplines à niveau 1 réussies et au moins une moyenne de 4 dans les branches éducatives et culturelles ; ou deux disciplines à niveau 2 avec une moyenne d'au-moins 5, ce qui donne également à ces élèves la possibilité d'accéder au gymnase s'ils le souhaitent. Globalement, les conditions restent malgré tout exigeantes. Comme en 10H, l'examen complémentaire reste possible, mais uniquement pour compenser une seule discipline insuffisante. Si deux branches sont dans ce cas, l'examen complémentaire de la mi-août n'est pas accessible. C'est pourquoi, aussi bien après la 10H qu'après la 11H, le maître de classe s'assure que l'élève se présentant à un examen complémentaire dispose également d'un plan B : en cas d'échec à l'examen, il entrera quinze jours plus tard dans une autre filière qu'au gymnase, soit en 11H s'il sortait de la 10H, soit dans une formation

professionnelle ou autre s'il terminait ainsi sa scolarité obligatoire. Le taux de réussite à cet examen est inférieur à 10 %.

- L'examen complémentaire est préparé par l'animation pédagogique, qui est un service cantonal d'enseignantes et enseignants déchargés pour apporter leur soutien aux établissements de la scolarité obligatoire dans les toutes les disciplines. La correction en est faite par du personnel enseignant du cycle d'orientation.
- Les bases légales sur l'évaluation et les conditions d'entrée ont été adaptées après la période COVID, en fonction du découpage semestriel et du risque d'échec, qui ne se sont finalement pas avérés. Si l'on voulait tester différemment et sur d'autres capacités également, le corps enseignant doit être préalablement équipé et préparé pour leur enseignement quotidien. Plutôt que d'analyser des capacités transversales et de procéder à une évaluation plus globale de compétences, on travaille surtout dans le cadre du Conseil de classe où on évalue très honnêtement et sur la base du bon sens les chances qu'aura telle ou tel élève de s'épanouir et de réussir au gymnase. On n'envisage donc pas d'ajouter des notes ou des examens sur le transversal ou les soft skills.

2) Régulation, prise en compte de l'opinion des parents et/ou des enseignants

THURGOVIE

- Les parents s'expriment dans le cadre de la recommandation pour le Secondaire I, soit dès la 5^e primaire (7H), auprès du corps enseignant. Au cours du Secondaire I ensuite, ils ne peuvent donner leur avis que sur le niveau dans lequel leur enfant est placé, mais seule la maîtresse ou le maître de classe peut formuler une recommandation d'orientation. Les parents n'en prennent connaissance qu'après les résultats de l'examen écrit, dans la mesure où cette recommandation ne joue qu'un rôle subsidiaire.

ZURICH

- Il faut distinguer le Secondaire A, plutôt orienté vers le gymnase, du Secondaire B, plutôt orienté vers les formations professionnelles. Dans ce deuxième type, le personnel enseignant est informé le cas échéant par les parents du souhait que l'élève se présente à l'examen d'entrée au gymnase : l'enseignante ou l'enseignant concerné doit dès lors communiquer ses commentaires quant à la situation scolaire et aux espoirs de succès de l'élève concerné. Ceux-ci sont le plus souvent très restreints dans le cas du Secondaire B, un très faible pourcentage d'élèves réussissant cet examen d'entrée.

BERNE

- Les parents sont associés aux décisions pour le passage du primaire au Secondaire I, puis lors des entretiens dans le cadre des niveaux dans lesquels les élèves sont placés. Mais ils n'exercent aucune influence sur les questions d'évaluation et la recommandation pour le gymnase.

VALAIS

- Les parents n'ont aucun pouvoir décisionnel quant au choix d'orienter leur enfant vers les formations générales du Secondaire II, mais ils peuvent en discuter avec la maîtresse ou le maître de classe. La situation peut en effet se présenter, vu l'appréciation restée très longtemps plus négative de la 11H, d'un vœu appuyé des parents pour que leur enfant – s'il a les notes suffisantes pour ce faire – fasse une première année dans le gymnase plutôt que de terminer le cycle d'orientation. Le canton a cherché, dans la loi de 2009, à revaloriser la dernière année du CO et l'effet "honorifique" d'un passage anticipé au gymnase se résorbe peu à peu face aux possibilités de la 11H.

2.4. L'impact du modèle 10/11+4 sur le cursus de maturité gymnasiale

La troisième table ronde visait à obtenir des informations et des exemples sur les possibles conséquences, anticipations ou adaptations du cursus de maturité en quatre ans selon le modèle d'accès à celui-ci, ceci par rapport aux questions suivantes énoncées par la direction du projet MAT-EO :

1. Quelles sont les conditions d'accueil et de soutien des élèves en première année de gymnase : période probatoire ? règlement du gymnase ou règlement de l'école obligatoire en 1^{re} année ? modalités spécifiques d'accueil pour les élèves issus de la 10H (p.ex. cours de mise à niveau) ?
2. Comment couvrir le programme de 11H conformément au plan d'études ? Y a-t-il une coordination entre l'école obligatoire et le gymnase pour articuler les contenus entre Secondaire I et Secondaire II ? Quelle coordination établir entre les OS du Secondaire I et celles du gymnase ?
3. Prévoit-on des mesures de différenciation ou d'appui pédagogique en fonction des parcours individuels des élèves ? Des difficultés sont-elles observées en première année de gymnase chez les élèves en provenance de la 10H ? Et chez ceux issus de la 11H ?
4. Dispose-t-on de bilans cantonaux ou d'exemples de mesures correctives ou évolutives, réalisées ou envisagées, pour le modèle 10/11+4 ?

Globalement, les conséquences principales du modèle 10/11+4 des cantons témoins sont les suivantes :

EFFETS CURSUS : distinctions fondamentales entre les quatre cantons témoins			
			
Les établissements gèrent librem. composition classes. Prestations spécifiques de soutien, d'info. et conseil.	2 niveaux : Realschule / Sek. Possibilité locale : Gymivorb. Choix local : par niveaux ou partiellement hétérogène	Application du Plan d'ét. TG. Système d'options avec point fort personnel. En 11 ^e , 8 à 11 leçons à libre choix ds l'offre.	Orientation personnalisée. Choix des OS et QC organisés par les directions.
Les plans d'études du Kurzzeit-gymi prennent le relais après la 2 ^e année du secondaire I. Les gymnases s'adaptent.	Les conditions pourraient être différentes entre les deux sections linguistiques.	La matière 11 ^e est intégrée au programme du gymnase. 3,8 % fréquentent en 11 ^e l'année d'orientation MAR.	PER couvert partiellem. en 1 ^{ère} Les nouveaux PEC intégreront la matière de 11 ^e du PER pour les disciplines L1, L2 et Maths.
Le 1 ^{er} sem. Gymi est probatoire. En cas d'abandon, retour au Sec ou nouvel examen pour Gymi ou entrée sans exa. en ECG et al.		Pas de relevé systématique du passage après 10 ^e ou 11 ^e . Pas de constats de difficultés + prononcées des uns ou autres	Différence en 1 ^{ère} : bcp plus de difficultés chez les élèves 11+5 (15 % d'échecs) que les 10+5 (5-10% d'échecs).
Gestion différenciée par la Schulgemeinde, soutien lingu. Maturité bilingue possible : dt/eng ou dt/fr. avec immersion	Soutien aux allophones et pour la 2 ^e langue.	Offres de soutien en scol.ob. Cours renforç. L1 au Gymi. Pas de clauses spéciales au G.	Cours soutien aux allophones. Appuis organisés en 1 ^{re} année pour les élèves ayant suivi un niveau 2 (-) au CO.
Avec le KZG ZH a introduit en 1972 le « gebrochene Bildungsweg », pour assouplir le système de form.	Satisfaction sur la quadruple possibilité d'accès au Gymi. Passerelles possibles av. exa.	Entre 1995 et 2003 ont été introduites plusieurs réformes à tous les niveaux du système.	Exigence renforcée pour le certificat de maturité avec un total de 20 pts au min. pour les L1, L2, L3, OS, Maths.

PARTICULARITES VALAISANNES

Un parcours gymnasial exigeant sur 5 ans, parallèlement au succès des autres maturités (Yves Fournier)

L'existence et le maintien d'un gymnase en cinq ans découlent d'une situation historique : autrefois, le collège classique développait les traditionnelles Humanités et gardait ses jeunes jusqu'à leurs vingt ans. On y voit aujourd'hui également un intérêt économique découlant du très bon taux de réussite des Valaisannes et Valaisans dans les études universitaires, lesquelles se déroulent à l'extérieur du canton et coûtent des montants importants à l'État dans le cadre des accords de libre-circulation. L'investissement dans une solide formation gymnasiale paraît tout à fait sensé et acceptable et le canton ne prévoit pas de modifier ce choix sous le régime du nouveau RRM/ORM ; il n'aura d'ailleurs aucune peine à s'adapter à celui-ci, sa formation en étant déjà très proche.

Le canton dispose d'un système de gymnases qui accueillent 80 % de ses élèves après deux ans de cycle d'orientation et 15 à 20 % après la troisième année du CO (11H). On constate en première année des différences assez notoires entre ces deux groupes (voir les propos de la deuxième table ronde) ; quelques cours d'appui sont proposés aux élèves qui suivaient un niveau 2 (inférieur) dans l'une des disciplines de base au CO, mais de telles mesures restent assez limitées et les exigences gymnasiales élevées.

Les taux d'échec ou d'abandon sont relativement faibles, de l'ordre de 5 à 7 % pour les élèves entrés après la 10H et de près du double pour ceux entrés après la 11H. On rencontre clairement deux profils d'élèves, ceux qui peuvent entrer tout de suite au gymnase après les dix ans et le suivre sans grandes difficultés pour la plupart, et ceux entrés une année plus tard, au terme d'une scolarité obligatoire complète, et qui sont souvent moins à l'aise dans les branches ordinaires et peuvent présenter davantage d'échecs que le premier groupe.

Dans l'exposé introductif a été mentionné un taux de redoublement important en 11^e année de la scolarité obligatoire en Valais (et à Fribourg). Ceci s'explique principalement par le nombre de jeunes qui font une 11^e bis, avec un programme différent, en vue de se préparer au collège, auxquels s'ajoutent ceux qui passent une nouvelle 11^e dans l'autre partie linguistique du canton afin de mieux maîtriser la deuxième langue.

Ce schéma présente la structure actuelle du Collège (Gymnase) et les options proposées, susceptibles de quelques aménagements à partir de 2027 sur la base du nouveau RRM/ORM.



Les colonnes décrivent les choix disciplinaires optionnels sur les cinq ans de gymnase.

En 1^{re} année (vert), un dixième des élèves choisit encore le latin, mais la majorité prend plutôt l'italien et l'économie. L'allemand est évidemment une discipline obligatoire en Valais.

Les options spécifiques sont proposées (ici en rouge) sur les 2^e et 3^e années, de manière assez classique quant aux choix.

S'y ajoutent en 4^e et 5^e un choix assez vaste d'options complémentaires (en bleu) que le RRM/ORM permettra encore d'élargir.

Une particularité valaisanne porte également sur les écoles de culture générale et les écoles de commerce, qui sont clairement distinctes et géographiquement séparées des gymnases. La tendance actuelle, qui tient notamment au développement socioéconomique régional, porte nettement sur une augmentation des admissions en culture générale, filière qui prépare plus particulièrement aux métiers très demandeurs de la santé, du social et de la pédagogie. On dénombre actuellement 70 % d'étudiantes en culture générale et près de 40 % en école de commerce à plein temps, pour 57 % de jeunes femmes au gymnase.

L'examen passerelle ("Dubs") connaît un très grand succès : le Valais n'y accepte qu'un nombre limité à 50/an des meilleurs élèves, pour moitié de maturité spécialisée et pour moitié de maturité professionnelle, alors que la demande

est trois fois plus élevée. Ces solutions sont très intéressantes pour les jeunes et leurs parents qui hésitent à se présenter au gymnase en fonction de leurs résultats scolaires : elles offrent des "chemins de traverse" qui peuvent également amener jusqu'à l'université et/ou à de belles carrières.

TEMOIGNAGES CANTONAUX

Les échanges et les questions traités en table ronde ont permis d'apporter les informations complémentaires suivantes.

Note du DEF : L'auteur du Rapport final et le Comité de projet MAT-EO ont validé un mode de restitution des débats qui valorise l'essentiel des messages délivrés. Pour chaque canton est présenté un résumé synthétique des principaux propos tenus par sa délégation, établi à partir de l'enregistrement de chaque table ronde.

1) Plan d'études gymnasial : cantonal ou d'établissement

TG : la base est cantonale, à partir de laquelle chaque établissement développe son programme.

ZH : le plan d'études est conçu par l'établissement.

BE : le plan d'études est cantonal.

VS : le plan d'études est cantonal.

2) Découpage, options et étapes clés ou cruciales du cursus en quatre (ou cinq) ans

THURGOVIE

- Le découpage général suit le modèle classique de la maturité.
- Par contre, découlant de la distinction présentée précédemment, les gymnases offrent l'ensemble des options spécifiques classiques alors que la Pädagogische Mittelschule est la seule école qui peut proposer les options pédagogiques, psychologie, philosophie, arts et musique, sans par contre pouvoir proposer en options spécifiques les disciplines traditionnelles.

ZURICH

- Le canton laisse une grande liberté de mise en œuvre à l'intérieur des établissements eux-mêmes et on y trouvera donc de nombreuses différences dans l'organisation.
- Ce qui distinguera sans doute le plus les écoles se verra dans le moment choisi pour l'introduction des options spécifiques, trois solutions étant possibles, influant ensuite sur le nombre d'heures respectif. Dans l'avant-dernière année interviendra le choix de la variante d'examen de maturité, lié au choix de l'option complémentaire. Cela exige de bonnes conditions et une bonne préparation.
- Les élèves du Kurzzeitgymnasium doivent choisir leur option spécifique préalablement au début de leurs études, du fait des problèmes organisationnels que cela induit, tous les gymnases n'offrant pas l'intégralité de ces options. Ils déterminent donc leur choix durant la 8^e (10H) ou 9^e (11H) du Secondaire I.
- Et une autre décision importante concerne le choix du sujet du travail de maturité, qui apportera la treizième note sur le certificat final. Les écoles veillent là également à préparer de bonnes conditions pour le choix et l'élaboration de ce travail.

BERNE

- Une différence avec d'autres cantons est que l'option spécifique débute déjà en 1^{re} année : les étudiants doivent par conséquent la choisir avant d'entrer au gymnase. Les écoles organisent donc à l'avance des portes ouvertes permettant de présenter aux futurs élèves intéressés toutes les options spécifiques possibles, ainsi que les différents travaux de maturité qui peuvent être liés à celles-ci et qui leur sont présentés par des gymnasiennes et gymnasiens en cours d'étude. Le souhait est que le choix des élèves pour leur future option se fasse le plus possible en connaissance de cause.
- C'est ce choix fait en 2017 qui a contraint à réorganiser la filière bilingue, qu'on voulait à la fois intégrée et en immersion. Il a dès lors fallu harmoniser le début de cette filière dans la partie francophone et c'est pour cela qu'elle commence à l'issue de la 10H et dure quatre ans, selon le modèle désormais en vigueur dans la partie alémanique du canton.

- Les élèves peuvent choisir, comme cinquième examen, l'option complémentaire ou la troisième langue. Cette option complémentaire commence en 3^e année et est enseignée pendant deux ans.

VALAIS

- L'option spécifique est choisie dès la 2^e année de gymnase et s'étale sur quatre ans. L'option complémentaire est choisie en 4^e pour les deux dernières années d'étude. De même, le travail de maturité commence au milieu de la 4^e et se termine au début de la 5^e (novembre). Par contre, les examens sont fixes et n'offrent plus le choix de l'option complémentaire, il s'agira automatiquement de la langue 3, en général l'anglais.
- Le Valais présente une petite particularité appliquée également par d'autres cantons : les cinq examens doivent aboutir à un total de 20 points, faute de quoi l'examen n'est pas réussi. Aux clauses habituelles de la double compensation et du nombre de notes inférieures à 4 s'ajoute donc cette condition que, pour les cinq disciplines que sont langue 1, langue 2, mathématiques, langue 3 et option spécifique, le total des points arrive au moins à vingt pour pouvoir obtenir la maturité : il s'agit donc là d'une "clause guillotine".

3) Accueil et soutien des élèves en première année de gymnase, période probatoire

THURGOVIE

- On ne fait pas de différences en fonction du parcours préalable des élèves. L'exception se trouve dans la situation particulière de la Pädagogische Mittelschule présentée précédemment.
- Il n'y a pas de période d'essai.

ZURICH

- Le premier semestre constitue une période probatoire. L'offre de soutien initial varie selon les gymnases et porte principalement sur un soutien aux devoirs à domicile.
- Dans la majorité des gymnases, les élèves issus du Kurzzeitgymnasium et du Secondaire I sont mélangés dans une même classe. Quelques établissements n'appliquent pas cette mesure.
- Les élèves qui se retrouvent dans une classe de première année du Kurzzeitgymnasium présentent dès lors une grande hétérogénéité, du fait qu'ils proviennent de parcours très différents : Untergymnasium public ou privé, avant-dernière ou dernière année du Secondaire I, stagiaires qui effectuent une période d'essai, élèves au bénéfice de conditions d'accès particulières ... Cela crée un groupe très complexe, mais malgré ce grand écart les classes fonctionnent. On constate les plus grandes différences entre les élèves issus du Untergymnasium (donc entrés au sortir du primaire dans le Langzeitgymnasium) et ceux entrés au Kurzzeitgymnasium après la 2^e ou la 3^e année du Secondaire I ; les différences sont par contre moindres entre ces deux derniers sous-groupes, elles apparaissent essentiellement en mathématiques, ainsi qu'en français et anglais sur le plan du vocabulaire. Pour y faire face, les écoles procèdent durant la période d'essai au début du Kurzzeitgymnasium à des évaluations systématiques de niveaux qui doivent permettre de bien situer et différencier les niveaux respectifs des élèves, dans le but d'offrir de manière appropriée des cours de soutien, en particulier pour les maths, le français et la musique (ou les activités artistiques). On vise par ces diverses mesures à mettre à profit la période probatoire du premier semestre pour accélérer les mises à niveau en différenciant au mieux les besoins respectifs au sein du groupe.

BERNE

- Le programme gymnasial s'applique et il n'y a pas de différences de traitement selon que les élèves soient entrés après la 8^e (10H) ou la 9^e (11H). En revanche, vu la mixité linguistique de la population dans le canton, des cours de soutien en allemand ou en français sont donnés aux élèves allophones, et ceci avec une certaine importance.
- Le premier semestre constitue une période d'essai.

VALAIS

- Il n'est fait aucune distinction entre les élèves, qu'ils soient issus de la 10H ou de la 11H. Ceux-ci se retrouvent au gymnase et doivent assumer ce choix. Ils n'ont toutefois pas encore d'options spécifiques à ce stade.
- Il n'y a pas de période d'essai. Toutefois, les élèves qui rencontreraient rapidement une situation d'échec dans le cadre du gymnase peuvent revenir en 11H pour y terminer leur scolarité obligatoire : cela touche toutefois un nombre infime d'élèves.

4) Conditions d'un changement de filière après une année de gymnase en mode 10+4

THURGOVIE

- Si l'élève quitte le gymnase durant la 1^{re} année sans être en échec, il peut accéder avec les mêmes droits et conditions que les autres élèves à une autre filière du Secondaire II. Il peut y avoir des conditions quant au moment du changement.

ZURICH

- Un tel passage est relativement rare et serait traité comme cas particulier. En principe l'élève pourrait perdre une année, mais l'affaire sera réglée de manière pragmatique le cas échéant.

BERNE

- Le passage n'est pas automatique et immédiat, il est placé sous conditions. Un élève quittant le gymnase pour aller par exemple en école de culture générale ou de commerce doit présenter des résultats suffisants pour être recommandé ou, sinon, se présenter à l'examen d'entrée. Il importe que la décision de l'élève découle d'un vrai choix réfléchi ; on tient à éviter que ces formations soient considérées comme des écoles de relégation.

VALAIS

- Si l'élève quitte le gymnase au terme de la 1^{re} année sans être en échec, il peut accéder avec les mêmes droits et conditions que les autres élèves à une autre filière du Secondaire II. Si ce n'est pas le cas, on procédera à un examen interne, plutôt consensuel, pour vérifier la possibilité de son passage en école de culture générale ou en école de commerce.

5) Couverture du programme de 11H (9^e alémanique) par rapport au plan d'études

THURGOVIE

- Les contenus de la 9^e (11H) sont repris durant la 1^{re} année de gymnase, mais en mettant plus de poids sur certaines matières telle l'algèbre en mathématiques et en insistant moins sur certaines transitions que les élèves peuvent assez bien gérer eux-mêmes à partir du Lehrplan 21.
- Les effets des apports du Lehrplan 21 sont bien visibles et les élèves ont désormais changé : ils savent bien présenter des faits et commuter d'une matière à l'autre, mais ils n'ont plus les mêmes bases techniques. On reprend donc les contenus en 1^{re} année tout en mettant plus de poids sur le travail méthodologique. On le fait avec l'ensemble des élèves, mais en avançant assez rapidement et sans y consacrer toute la première année.

ZURICH

- Il faut tout d'abord préciser l'une des caractéristiques du Lehrplan 21 : il n'est pas conçu par années scolaires mais pour l'ensemble d'un cycle. Dans ce contexte, les examens d'entrée au gymnase sont construits sur la base de ce qui est censé être atteint et maîtrisé au milieu du 3^e cycle.
- C'est pour cela qu'il est très important de bien informer et coordonner les degrés scolaires entre eux, ce qui se fait à Zurich dans le cadre de la stratégie et du "comité école obligatoire – gymnase" (voir présentation ci-après), qui développe des informations, des échanges entre cycles et de la formation continue sur les programmes et méthodes scolaires respectifs. De nombreux groupes disciplinaires inter degrés collaborent étroitement, dans le but de bien se connaître d'un degré à l'autre. Vu les gains qualitatifs de ces échanges, on ne peut que recommander de très bien soigner "la charnière" entre l'école obligatoire et le gymnase.
- Les moyens d'enseignement sont imposés dans le canton, ce qui permet de déterminer assez précisément où les élèves en sont lorsqu'ils arrivent au gymnase après la 8^e (10H) ou après la 9^e (11H) et de réguler les enseignements en fonction.
- La politique des moyens d'enseignement détermine, pour les disciplines principales, un moyen ou une collection obligatoire répartie en années scolaires mais offrant toujours une certaine hétérogénéité dans les progressions. Mais aucune n'est spécifiquement conçue pour répartir la matière du cycle 3 sur deux ans plutôt que trois.

6) Taux d'abandon au cours ou au terme de la première année de gymnase

THURGOVIE

- Le constat est actuellement d'une certaine augmentation des changements de formation d'un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants qui quittent le gymnase pour faire un apprentissage. Cela concerne des élèves incertains qui décident, souvent contre l'avis de leurs parents, de changer de voie.

ZURICH

- On constate certaines spécificités régionales, par exemple dans le Zürcher Unterland, en lien avec les intérêts socioéconomiques des familles qui privilégieront d'emblée la maturité professionnelle plutôt que la voie gymnasiale pour leurs enfants. En ce qui concerne les abandons du gymnase au cours ou au terme de la première année, on ne constate aucune tendance ni pourcentage d'importance, il s'agit plutôt de cas isolés souvent liés au manque de maturité ou de certitude au moment de choisir sa voie de formation. Vu le caractère plutôt sélectif de la procédure d'admission et une fois passée la période d'essai, la grande majorité des élèves reste définitivement au gymnase.
- Il faut souligner que l'un des principaux avantages de l'offre cumulée du Langzeit- et du Kurzzeitgymnasium est d'offrir trois occasions d'accès : à la fin du degré primaire, après la 2^e et après la 3^e secondaire. Cela donne aux familles l'opportunité de mesurer si leur enfant a, à tel moment de sa scolarité, la maturité intellectuelle et affective suffisante pour entrer dans cette voie exigeante, tout comme l'opportunité de tenter à trois reprises d'y accéder. Dans l'autre sens et sans disposer de statistiques, on constate extrêmement peu d'abandons d'études chez des élèves entrés après la 6^e (8H) au Langzeitgymnasium.
- Une étude intéressante menée voici quelques années avec l'Université de Zurich a montré que la valeur pronostique de réussite aux études gymnasiales était nettement plus forte avec l'actuel examen d'admission qu'avec les tests d'intelligence standardisés prônés par certains experts très médiatisés.

BERNE

- L'orientation et la sélection semblent plutôt bien fonctionner puisqu'il y a seulement 10 % des élèves qui choisissent de quitter le gymnase à l'issue de la première année, soit parce qu'ils sont en échec soit parce qu'ils optent finalement pour la voie de l'apprentissage. On ne constate donc pas de démobilitation croissante ou de défaut d'orientation dans le système.

VALAIS

- Le taux valaisan d'échec ou d'abandon en première année est effectivement très faible avec 6,8 %. Le renforcement déjà évoqué des conditions d'accès a contribué à le faire baisser. Le canton ne procède pas au monitoring des cas individuels, on sait qu'une partie des élèves concernés refait la 1^{re} année, une autre passe en école de culture générale, une autre se tourne vers la formation professionnelle. Mais on constate aussi des passages vers la formation professionnelle au terme de la 4^e de gymnase, ce qui doit faire admettre que la société a évolué, que le système donne la possibilité de nombreux choix et que les jeunes peuvent eux-mêmes l'assumer.

7) Premières expériences avec les élèves francophones des classes bernoises bilingues

BERNE

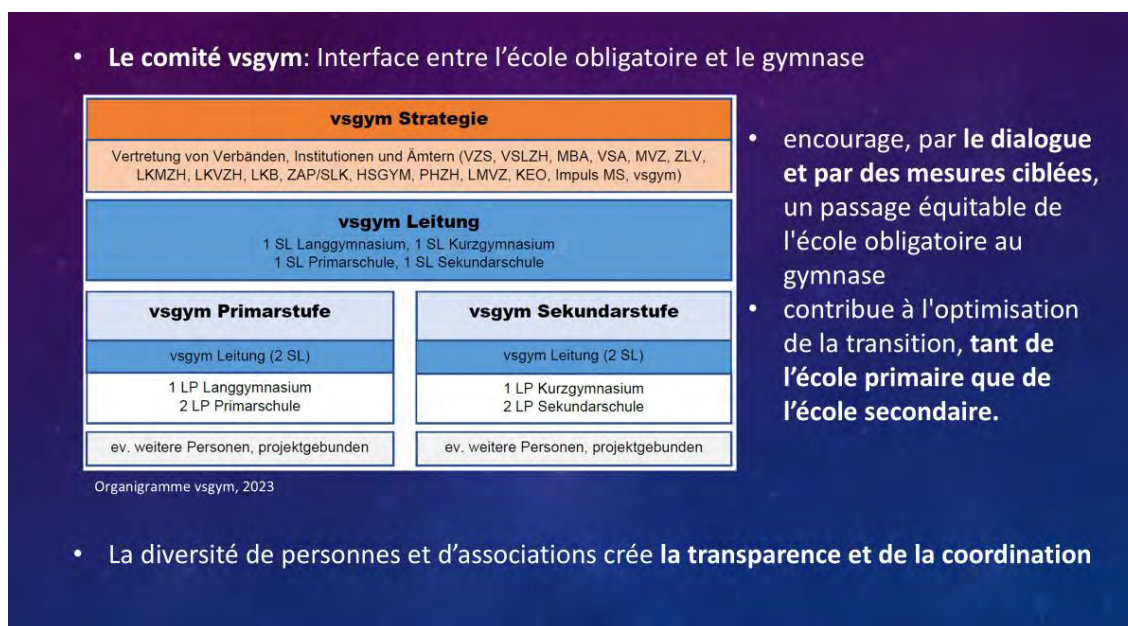
- La filière bilingue pour les élèves francophones existe depuis 2017 et constitue aussi en quelque sorte un laboratoire de la formation gymnasiale en quatre ans dans le modèle 10+4. Les élèves se retrouvent en classe avec des élèves alémaniques dans un système d'inclusion et d'immersion.
- Le plan d'études a dû être conçu spécifiquement sur les années 2015 et 2016, tous les objectifs étant déclinés en allemand et en français avec des objectifs fondamentaux d'apprentissage. Pour couvrir la 1^{re} année de gymnase, il a fallu à la fois s'inspirer du Lehrplan 21 et du PER. On va donc y retrouver les objectifs de 11H mais mixés avec des disciplines gymnasiales que le PER ne développe pas. L'autre source d'inspiration est le Lehrplan bernois 2017 de la formation en quatre ans.
- Ce mixage garantit aux élèves qu'ils travailleront sur les objectifs du PER tout en allant plus loin en termes de niveaux comme en termes de disciplines et d'exigences dans celles-ci.
- Les premiers titulaires de cette maturité bilingue en quatre ans ont obtenu leur certificat en 2021. Cette filière a commencé avec trois classes et en compte désormais cinq avec une parité entre élèves alémaniques et francophones dans chaque classe. L'une de ses particularités consiste à suivre une discipline toujours dans la même langue durant les quatre ans.

- Les élèves de cette filière sont donc pour la plupart une année plus jeunes, débutant le gymnase à 14 ans. On observe qu'ils adoptent très rapidement une attitude de gymnasiens, développant une dynamique qui les rend capables de suivre dix à douze disciplines en parallèle. Ils sont rapidement capables de s'organiser, de se montrer autonomes, de gérer leur ordinateur personnel, le BYOD ayant été introduit simultanément. Ils se montrent également capables d'accepter d'avoir de moins bons résultats dans les disciplines qu'ils acquièrent dans une autre langue que leur langue maternelle. Les méthodes d'enseignement varient également entre les deux cultures, ce qui peut placer les gymnasiennes et gymnasiens dans une situation plus délicate au moment d'étudier des matières dans la langue partenaire. Mais ces élèves développent ainsi des compétences transversales qui leur seront fort utiles. Comme dans tout gymnase, on remarque un certain creux de motivation au début de la 3^e année, au milieu du gué ; mais l'engagement revient avec le travail de maturité et l'année finale qui les voit se projeter déjà vers les études supérieures.

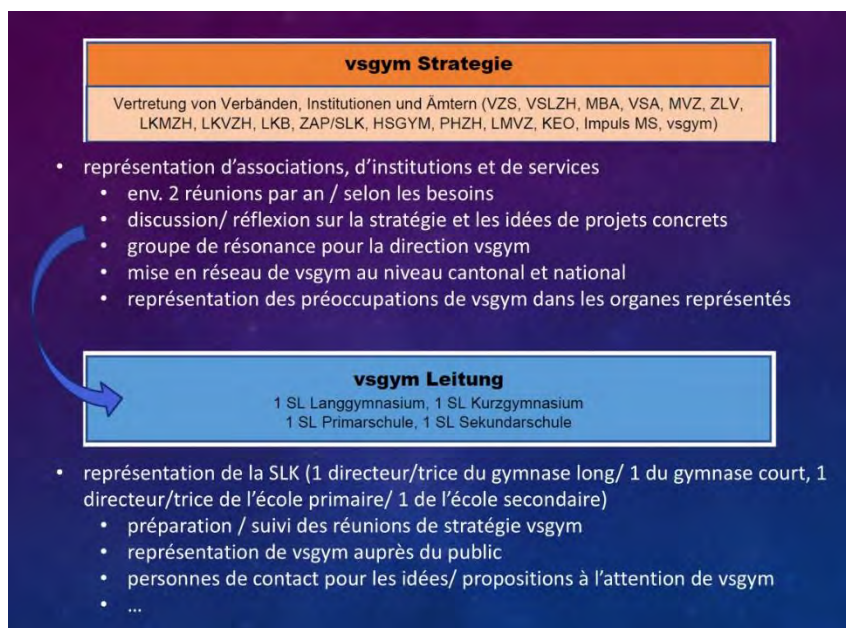
PARTICULARITES ZURICHOISES

Rôle majeur et facilitateur d'un organe de coordination entre les trois degrés concernés (Sophie Gisler)

L'acronyme qui désigne cet organe est « vsgym », en quelque sorte la traduction littérale de MAT-EO. Il s'agit d'un comité cantonal d'interface entre la scolarité obligatoire et le gymnase avec une représentation des divers organes concernés pour traiter des questions stratégiques, assorti d'un comité de direction constitué d'une directrice ou un directeur de chacun des degrés concernés : gymnase long, gymnase court, Secondaire I et Primaire.

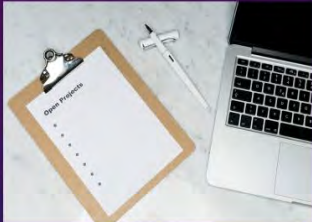


Le grand intérêt d'une telle structure est d'assurer un échange régulier, au travers du dialogue entre les degrés et de mesures concrètes et ciblées, pour garantir un passage organisé et équitable entre les degrés subséquents. Dans leurs services d'enseignement, conférences et associations de degrés scolaires, les personnes impliquées vont ensuite communiquer le résultat des discussions et des propositions permettant de coordonner au mieux les transitions entre degrés.



L'étage stratégique se réunit au minimum deux fois par année, voire davantage en fonction des projets en cours. Le gymnase long et le gymnase court sont tous deux représentés, leurs problématiques spécifiques devant également être traitées (p.ex. plans d'études Secondaire I).

Le groupe de résonance, chargé de préparer à l'avance les rencontres de l'organe stratégique, réunit plus régulièrement les délégués des directions des divers degrés (SLK). Ses membres jouent également le rôle de personnes de contact pour leurs collègues et pour le public.

Projets et mesures concrets

(En cours de révision, un extrait)

- Objectif 2: Le dialogue est encouragé au niveau régional
- Mesure 2.1: Des dialogues régionaux sur des thèmes ciblés ont lieu chaque année en mars (semaine 14)
- Mesure 2.2: Des formations continues spécialisées sur le matériel pédagogique sont organisées.

Les tâches sont symétriques pour chaque degré, et les "sous-comités" les approfondissent pour leur secteur. Ces dialogues sont ensuite soutenus et prolongés au sein des régions du canton et complétés par des formations continues. En effet, l'organisation diffère d'une commune scolaire à l'autre et le dialogue doit être élargi dans le but de trouver les meilleurs consensus.

2.5. Conclusion des tables rondes

Quelles recommandations donneriez-vous, sur la base de votre système cantonal et de votre expérience, aux cantons romands qui vont bientôt devoir passer au gymnase en quatre ans ?

THURGOVIE

- 10/11+4 ça marche ! Le grand privilège des cantons orientaux est d'avoir une liberté importante dans la conduite et le développement d'un établissement scolaire et il faut pouvoir profiter d'une telle marge de manœuvre. La comparaison qu'on peut faire avec l'Allemagne voisine renforce cette idée.

ZURICH

- 10/11+4 ça marche ! Dans la situation zurichoise, l'entrée au travers d'un examen fonctionne et ne peut qu'être recommandée. Mais le corps enseignant gymnasial doit véritablement être sensibilisé et formé aux fines différences entre les élèves des différents âges et origines scolaires.

BERNE

- Sur la base de l'expérience conduite avec les classes bilingues, il ne fait aucun doute que le 10/11+4 fonctionne parfaitement. Les élèves motivés saisissent la chance qu'ils ont de pouvoir rapidement se mettre dans des formats d'études qui sont exigeants et les stimulent, alors qu'ils avaient sans doute l'impression de perdre un peu leur temps en 9^e (11H) dans l'attente d'être orientés. Dans le contexte bernois évoqué, les élèves qui viennent en filière bilingue et souhaiteraient soudain passer en filière monolingue doivent se présenter à un examen, ceci pour éviter que la bilingue devienne un marchepied pour rejoindre le gymnase classique en économisant la dernière année de scolarité obligatoire. Mais il est important de définir très précisément les bonnes conditions d'admission d'une part, et de faire confiance aux élèves d'autre part.

VALAIS

- 10 ou 11+4, ce n'est pas la question essentielle ! Les jeunes ne grandissent et ne mûrissent pas au même rythme, surtout entre garçons et filles, et les différences sont conséquentes. Il faut donc offrir leur chance à la fin de la 10H à celles et ceux qui sont déjà performants au milieu du cycle d'orientation, et à la fin de la 11H à celles et ceux qui vont un peu moins vite. Mais ce qui est important, ce sont les exigences qu'on fixe pour rejoindre la 1^{re} année de gymnase. Ce sont les conditions d'entrée à l'Ecole de maturité qui doivent être définies avec le plus grand soin, de manière à éviter les écueils ensuite, car les échecs et abandons ne sont jamais faciles à vivre, pas plus pour l'élève que pour les parents ou pour l'école.
- Le 10 ou 11+4 présente toutes les raisons de bien fonctionner, pour autant qu'on fixe ces exigences, et peut-être même des exigences identiques pour la sélection à la fin de la 10H et de la 11H. C'est sur le réglage fin des conditions d'entrée au gymnase qu'on doit travailler car c'est là que réside le principal problème de la charnière.

10/11+4, c'est une question de charnière et, pour fonctionner, celle-ci doit être constamment bien huilée !

3. Liste des déléguées et délégués témoignant pour les quatre cantons invités

Déléguées par leur Département cantonal respectif, les personnes suivantes ont répondu en direct aux questions générales avancées par la direction de projet MAT-EO, et à plusieurs des questions posées en ligne par le public durant les exposés :

(par ordre alphabétique des cantons et des personnes)

BERNE	Christine GAGNEBIN	• Rectrice du Gymnase de Bienne et du Jura bernois depuis 2021, précédemment co-rectrice de cet établissement • Responsable de la réalisation du nouveau plan d'études gymnasial pour la Berne francophone • Précédemment professeure au Gymnase français de Bienne
	Renato KUONEN (retenu à Berne le jour-même)	• Chef de la Section des écoles moyennes auprès de la Direction bernoise de la formation et de la culture, depuis 2022 • Précédemment vice-recteur du Gymnase Lebermatt depuis 2013 et professeur d'économie et de droit, ainsi que chargé de cours en didactique de branche
	Daniel André WILDHABER	• Ancien directeur et professeur d'un Cycle d'orientation • Depuis la retraite, directeur par intérim de diverses écoles et président de la commission du Gymnase de Kirchenfeld • Député PS au Grand Conseil ; membre de la commission cantonale de la formation (de 2017 à 2022)
THURGOVIE	Brigitte PALLMANN	• Rectrice de l'Ecole de maturité pédagogique de Kreuzlingen depuis 2021 • Précédemment professeure et vice-rectrice de cette école • Professeure de mathématiques au gymnase ; enseignante primaire
VALAIS	Pierre ANTILLE	• Responsable des Cycles d'orientation du Valais romand
	Yves FOURNIER	• Responsable des Écoles du Secondaire II général, depuis 2016 • Professeur d'histoire, puis proviseur d'un Lycée-Collège
	Pascal KNUBEL	• Inspecteur scolaire • Ancien président de l'Association des professeurs du Secondaire I • Membre du groupe de pilotage de la Loi CO 2009 • Enseignant de mathématiques, informatique et éducation physique

ZURICH	Daniel CABALZAR	• Responsable du Service cantonal des écoles moyennes (formations générales du Secondaire II) • Responsable de l'examen centralisé (ZAP) d'entrée au Lang-et Kurzzeitgymnasium auprès de la Direction de la formation
	Patrick EHRISMANN	• Recteur de l'Ecole cantonale d'Uster, depuis 2013 (Lang und Kurzzeitgymnasium) • Professeur de physique
	Sophie GISLER	• Collaboratrice scientifique auprès du Service cantonal de l'école obligatoire • Responsable du passage de l'École secondaire au gymnase et à la formation professionnelle, ainsi que de l'évaluation • Précédemment, vice-rectrice du Centre de formation commerciale de Zoug ; enseignante secondaire et directrice d'établissement
	Kathrin SCHMOCKER	• Directrice de la Section pédagogique auprès du Service cantonal de l'école obligatoire • Ancienne cheffe de projet pour l'élaboration du Lehrplan 21 auprès de la D-EDK

4. Bibliographie & Sitographie

La description factuelle et critique des faits et paysages éducatifs faite au cours de l'exposé introductif puise ses sources principalement dans les publications et les bases de données suivantes :

CDIP (2011)	L'accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Commentaire Genèse et perspectives Instruments. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 2011.
CDIP (2023)	Évolution de la maturité gymnasiale : règlement de reconnaissance et convention administrative : adoption. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 22 juin 2023.
CDIP (2025)	La mise en œuvre des nouvelles bases légales pour la maturité gymnasiale va bon train. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 5 mars 2025. (https://www.edk.ch/fr/la-cdip/actualites/20250305).
CDIP	Thèmes – Maturité gymnasiale. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (www.edk.ch/fr/themes/maturite-gymnasiale).
CDIP&DEFR (2019)	Évolution de la maturité gymnasiale : un état des lieux. <i>Rapport établi par le groupe de pilotage dans le cadre du mandat de la CDIP et du DEFR du 6 septembre 2018 pour un état des lieux sur les textes de référence.</i> Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique & Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, 16 avril 2019.
CDIP&DEFR	Système éducatif suisse. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique & Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.edk.ch/fr/systeme-educatif-ch).
CIIP	Instruction publique : formation romande. Neuchâtel : Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (https://www.ciip.ch/Instruction-publique/Formation-romande).
CSRE (2023&2018)	L'éducation en Suisse. Rapport national sur l'éducation. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, 2023, 2018 (www.skbfi-csre.ch).
DEF	Site MAT-EO. Lausanne : Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (https://mat-eo.ch/).
EBERLE Franz (2022)	Die Wirksamkeit verschiedener Aufnahmeverfahren zur Selektion geeigneter Schülerinnen und Schüler für eine Mittelschulbildung (<i>Gutachten im Auftrag des Amts für Höhere Bildung des Kantons Graubünden</i>). Zürich : Universität Zürich, September 2022.
EBERLE Franz (2025)	Réussite et abandon des études dans l'enseignement supérieur (<i>Étude réalisée sur mandat de la commission suisse de maturité</i>). Berne : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, 2025.
edudoc.ch	Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation. Berne : CDIP – IDES (https://edudoc.ch/?ln=fr).
EURYDICE	The structure of European education systems. Bruxelles : Commission européenne (https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/).
IDES (2024)	Transition vers les écoles de formation générale du Secondaire II (écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale) : bases juridiques. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique – IDES, mai-juillet 2024.
IRDP	Informations – Indicateurs romands. Neuchâtel : Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (CIIP) (www.irdp.ch/institut/informations-indicateurs-44.html).
OFS	Statistiques nationales suisses – Domaine Éducation et Science. Neuchâtel : Office fédéral des statistiques (www.bfs.admin.ch).
SEFRI	Maturité gymnasiale. Berne : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/maturite/maturite-gymnasiale.html).
Médias suisses	Bildung Schweiz, Freiburger Nachrichten, Le Temps, Neue Zürcher Zeitung, Tages Anzeiger, SRF News. Auteurs et articles divers, de 2021 à 2025.